Fribourg (Suisse) 61me année. — N° 221 | Le numéro 10 cent. — PREMIÈRE ÉDITION | Mercredi 23 septembre 1931

RÉDACTION
38, Avenue de Pérolles Fribourg (Suisse)
Téléphone 13.09 et 13.10

Ne pas adresser à la Rédaction ce qui concerne le bureau des abonnements ou le bureau des annonces.

Bureau des abonnements de La Liberté
38, Avenue de Pérolles Fribourg

PRIX DES ABONNEMENTS :

		1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse	Franc.	2.50	6.—	9.—	18.—
Etranger	Fr. suis.	4.50	10.—	19.—	38.—

On peut s'abonner dans les bureaux de poste
Compte de chèques postaux IIa 54

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
Publicitas
Société Anonyme Suisse de Publicité
Rue de Romont, 2
FRIBOURG
Téléphone 1.35

PRIX DES ANNONCES :

Canton de Fribourg	8 ct. ½	Le millimètre
Suisse	10 »	de hauteur
Etranger	12 »	sur une
Réclame	25 »	colonne

Toute annonce doit porter l'adresse complète de la personne qui l'envoie.
Les avis mortuaires doivent aussi être adressés à Publicitas.

Nouvelles du jour

La situation financière anglaise. La Société des nations et le conflit sino-japonais.

A Londres, hier matin, mardi, le communiqué officiel suivant a été publié : « Les Lords commissaires de la Trésorerie britannique, en application de la clause numéro 1 paragraphe 3 du bill d'amendement de 1931 du « Gold Standard Act », ordonnent par le présent arrêt que, jusqu'à nouvel ordre, les nationaux britanniques ou les personnes résidant dans le Royaume-Uni ne seront pas autorisés à effectuer les achats de devises étrangères, ni des transferts de fonds dans le but d'acheter des monnaies, soit directement, soit indirectement. Exception sera faite lorsqu'il s'agira :

« *1.)* de besoins commerciaux courants ;

« *2.)* de contrats établis avant le 21 septembre 1931 ;

« *3.)* de nécessités personnelles, dans des limites raisonnables, ou de frais de voyage. »

Dans les milieux gouvernementaux, on déclare, d'autre part, que le cabinet est resolu à prendre des mesures énergiques contre ceux qui chercheraient à tirer parti de la situation.

Par ailleurs, la Bourse de Londres a dû être rouverte ce matin, mercredi. Les affaires seront traitées normalement, sans aucune restriction.

***

On sait que les mesures financières prises par le gouvernement britannique ont un double but : mettre fin à l'exportation d'or et favoriser les exportations commerciales par la dépréciation de la livre sterling.

Cet abandon temporaire (pour six mois) de l'étalon-or a provoqué en Grande-Bretagne une surprise et une humiliation que les journaux anglais dissimulent assez mal. Cette mesure n'est d'ailleurs pas sans précédent. Il en fut ainsi pendant la dernière guerre et le rétablissement de l'étalon-or ne s'est effectué qu'en 1925. On a beaucoup discuté à l'époque de ce rétablissement. Mais le gouvernement britannique avait en vue de maintenir au premier rang des marchés financiers la Cité de Londres et de maintenir intact, en face du dollar, qui triomphait dans toutes les Bourses, le prestige de la livre.

Ce fut une erreur, car le prestige financier de la Grande-Bretagne ne pouvait tenir que grâce à une prospérité sans cesse croissante. Or, en fait, depuis six ans, l'industrie et le commerce britanniques périclitent ; le service de la dette a pesé très lourd sur le budget anglais et le fardeau du chômage a achevé d'ébranler l'économie nationale.

Pendant longtemps, le public anglais n'a pas paru comprendre la gravité de la situation.

Mais il a fallu se rendre finalement à la vérité, abandonner les accusations trop commodes qu'on portait contre l'étranger, et notamment contre la Banque de France. Rappelons que l'afflux d'or qui s'est manifesté ces temps derniers était, en réalité, pour celle-ci une gêne, puisque pour payer les lingots qu'on lui apportait et qu'elle était contrainte de prendre, il lui fallait augmenter sa circulation fiduciaire. On sait, par ailleurs, que toute dépréciation durable de la livre serait une perte sèche pour la Banque de France (pour ne parler que de cet établissement), qui détient pour 3 milliards de francs-or environ de devises britanniques.

On vante à bon droit les qualités de sang-froid, d'endurance et de confiance en soi du peuple anglais. On a cité ce mot d'un général anglais : « Nous ne nous battons bien que quand nous avons le dos au mur. »

Il parait bien que les Britanniques vont avoir à prouver cela. Tout le monde souhaite qu'ils s'en tirent à leur honneur, et tout le monde a intérêt à les y aider.

L'industrie bancaire anglaise est, en effet, nettement exportatrice. Elle recueille, pour les exporter, des capitaux que, le plus souvent, elle n'a pas produits. La finance britannique prête donc beaucoup d'argent de provenance étrangère. Ces fonds, qui ont été fournis par New-York, Paris, les Pays-Bas, la Suisse, etc., prenaient le chemin de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Hongrie, de l'Amérique du sud, etc.

Quand le débiteur s'acquitte ponctuellement de ses devoirs, tout marche bien ; mais, qu'il se dérobe, rien ne va plus. C'est ce qui est arrivé précisément avec l'Allemagne, l'Autriche et les pays sud-américains, qui, les uns après les autres, se sont trouvés hors d'état de faire face à leurs engagements. La Cité de Londres s'est ainsi trouvée prise entre ses emprunteurs et ses créanciers. Il ne lui restait qu'à demander des crédits là où elle avait chance d'en trouver : à Paris et à New-York. On en est à la seconde application du remède, à la seconde « transfusion du sang », et il ne paraît pas que ce soit fini.

***

A Genève, les incidents survenus en Mandchourie entre le Japon et la Chine ont fait l'objet, hier mardi, d'une séance spéciale du Conseil de la Société des nations.

Le représentant de la Chine et celui du Japon ont exposé tour à tour les deux versions. Puis, le vicomte Cecil a insisté sur la nécessité du retrait immédiat des troupes, des deux côtés.

M. Yoshisava a décrit en quelques mots la situation du Japon en Mandchourie, où l'atmosphère est depuis longtemps tendue. Il a affirmé que le gouvernement japonais a fait tout son possible pour résoudre d'une manière amicale les questions pendantes depuis longtemps entre la Chine et le Japon.

Le représentant de la Chine, M. Szé, a constaté que, d'après les renseignements qu'il vient de recevoir, la situation en Mandchourie s'aggrave de minute en minute et que l'intervention du Conseil est urgente. Il a renouvelé sa demande au Conseil de désigner une commission d'enquête et il a déclaré qu'il était indispensable que les troupes se retirassent des deux côtés.

Le président du Conseil, M. Lerroux, a présenté une proposition par laquelle il demandait au Conseil de l'autoriser à adresser un appel urgent aux gouvernements de la Chine et du Japon, afin qu'ils s'abstinssent de tout acte susceptible d'aggraver la situation ou de préjuger du règlement pacifique du conflit, et à rechercher, en consultation avec les représentants de la Chine et du Japon, les moyens adéquats pour permettre aux deux pays de procéder immédiatement au retrait de leurs troupes respectives.

D'autre part, M. Lerroux a demandé l'autorisation de transmettre au gouvernement des Etats-Unis tous les documents relatifs à cette affaire.

Les représentants de l'Allemagne, de la France, de la Norvège, de l'Italie et de la Pologne, ainsi que le délégué chinois, ont déclaré accepter la proposition de M. Lerroux.

Le délégué japonais a répondu qu'il n'avait pas encore reçu les instructions de son gouvernement, mais qu'il s'efforcerait de les avoir le plus tôt possible.

Après la séance du Conseil, M. Lerroux, président, auquel s'étaient joints les représentants de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Allemagne et de l'Italie, s'est entretenu avec les représentants de la Chine et du Japon. L'entretien a duré jusque vers 8 heures du soir.

D'autre part, M. Lerroux a remis à M. Wilson, ministre des Etats-Unis à Berne, tous les documents et procès-verbaux des deux séances du Conseil consacrées à l'examen du conflit sino-japonais.

Les marins britanniques mécontents

Londres, 23 septembre.

L'enquête ouverte, lundi, à Portsmouth, sur les incidents qui se sont produits dans la flotte de l'Atlantique à l'occasion de la réduction des salaires s'est terminée hier mardi. Ses résultats vont être envoyés à l'Amirauté.

AU CONSEIL DES ÉTATS

Séance du 22 septembre

LE CODE PÉNAL FÉDÉRAL

Le Conseil des Etats a adopté deux arrêtés accordant la garantie fédérale aux revisions constitutionnelles des cantons de Genève et Vaud, portant à 4 ans la durée du mandat des députés au Conseil des Etats.

Puis on a repris le code pénal à l'article 107.

M. Savoy (Fribourg) a défendu le point de vue de la majorité de la commission.

Le discours de M. Savoy a été un exposé complet de la doctrine chrétienne sur le grave sujet du droit de l'enfant à naître. Il a demandé, ainsi que le proposait la majorité de la commission, la supression de l'article 107, qui acceptait des exceptions à ce droit absolu. Il a cité plusieurs passages du livre de M. le docteur Clément consacré à défendre ce droit. Le législateur, a-t-il dit, ne peut à aucun moment porter atteinte à ce droit essentiel et inhérent à la nature humaine.

Nous n'insistons pas, car ces principes sont reconnus dans les articles 105 et 106 du projet du code pénal ; mais, si nous les avons brièvement rappelés, c'est parce que, après avoir été admis, ils sont soumis immédiatement à des exceptions en vertu des dispositions de l'article 107, exceptions que nous ne pouvons admettre.

Cet article donne une solution au conflit qui peut s'élever entre le droit à l'existence de la mère et celui de l'enfant à naître. Or, la solution donnée par l'article 107 du projet du code pénal ne peut nous donner satisfaction, et c'est pourquoi nous avons demandé en commission de maintenir intégralement le principe de la prohibition de l'avortement et que nous soutenons maintenant le maintien de la décision de la commission sur ce point. En outre, avec notre collègue M. Suter, nous proposons que les dispositions prévues à l'article 33, relatives à l'état de nécessité, ne soient pas applicables en l'espèce.

L'article 107 sacrifie le droit à l'existence de l'enfant en faveur de celui de la mère. Nous ne pouvons admettre cette solution, car la vie de l'un des deux êtres ne peut être subordonnée comme moyen à la vie de l'autre et sacrifiée aux intérêts de celle-ci.

Les deux droits à la vie sont également sacrés et le législateur ne peut, sans violer les règles du droit naturel, proclamer la supériorité du droit à la vie de la mère sur celle de l'enfant à naître.

Cet argument s'applique encore avec bien plus de force dans la seconde hypothèse, c'est-à-dire lorsque ce n'est plus la vie de la mère qui peut être en danger, mais sa santé. Ici il n'existe, à proprement parler, plus de conflit entre deux droits égaux, comme dans le premier cas.

Outre le motif tiré du droit naturel, nous en avons encore d'autres pour nous opposer aux pratiques admises par l'article 107.

1° Il est d'abord extrêmement dangereux de prévoir des exceptions dans un domaine aussi délicat que celui qui nous occupe. Malgré les précautions dont on entoure l'exception, elle constitue une violation d'un principe dont la gravité ne peut être atténuée, sous peine de l'énerver. Puisqu'on peut procéder, dans certains cas déterminés, à la suppression de l'enfant, diront certaines personnes, c'est que la prohibition de cette pratique n'est pas si absolue. Ainsi naîtront bien vite les abus que la présence d'un médecin officiel ne parviendra pas à enrayer.

2° Nombre de médecins sont aujourd'hui d'avis que les conflits aigus qui peuvent se poser entre la vie de la mère et celle de l'enfant, sont relativement rares. M. le docteur Clément, dont nous invoquerons souvent le témoignage, en raison de la haute valeur professionnelle de ce chirurgien, écrit : « Souvent, il a suffi d'une volonté tenace pour sauver l'enfant et pour que, finalement, les deux vies fussent épargnées. »

3° Les médecins consciencieux sont d'avis qu'une opération, même pratiquée par des praticiens expérimentés, présente toujours de grayes dangers. Je ne parle pas des nombreux dangers des procédés pratiqués par d'innombrables professionnels. Une pétition datée de juin 1930, émanant de nombreuses femmes-médecins berlinoises, n'hésite pas à proclamer ceci : « Actuellement, aucune maladie, pas même la tuberculose, ne sacrifie autant de vies humaines que ces procédés. Le *Frauenbund* suisse, sous la présidence de Mme Sigrist, nous a également demandé la suppression de l'article 107.

Mais l'opération pratiquée dans les conditions prévues par l'article 107 du projet du code pénal fédéral est loin d'être sans danger pour la vie de la mère qu'on veut sauver de préférence à celle de son enfant. « Les spécialistes eux-mêmes, dit encore M. le docteur Clément, ont eu parfois la déception d'observer, au cours ou à la suite de cette intervention, qu'ils considéraient comme un jeu, des morts brusques ou rapides. » Donc, même en milieu hospitalier et entre mains expertes, l'opération comporte encore des risques. M. le professeur Muret, de Lausanne, écrit : « L'opération fait courir à la femme des risques, même si elle est pratiquée par un médecin compétent. »

On peut donc conclure qu'il n'est pas sage de tolérer une pratique condamnable en elle-même et qui ne présente pas sûrement les avantages qu'on veut rechercher.

On connaît les objections qui sont faites à l'encontre de notre doctrine et dont la principale est la suivante : l'enfant à naître a une moindre valeur sociale que celle de la mère ; conserver la vie à la mère c'est assurer l'existence d'un foyer, c'est laisser à des enfants celle qui doit pourvoir à leur éducation et à celle de toute la famille.

Nous ne voulons pas méconnaître les situations tragiques dans lesquelles la mort ou la maladie d'une mère laissent les familles privées de celle qui est l'ange du foyer.

Faut-il rappeler que ces considérations, si respectables qu'elles soient, ne peuvent être retenues par le législateur, car il n'y a pas de gradations dans le droit souverain à la vie et c'est pourquoi nous n'admettons pas l'article 107 qui tend à consacrer ces gradations, qui donne au droit à la vie chez la mère une supériorité à celui que possède l'enfant à naître.

On me dira que les formalités prévues à l'article 107 sont une garantie contre les abus et qu'ainsi le code pénal fédéral réalise un grand progrès.

On peut admettre, en effet, que l'avis d'un second médecin, que le consentement écrit de la personne qui attend un enfant et sur laquelle une opération serait pratiquée, ou celui de son représentant légal, peuvent constituer des garanties contre les abus, mais nous ne pouvons nous empêcher de croire que, devant les réalités de la pratique, ces garanties seront singulièrement amoindries. On peut, au contraire, sérieusement craindre que les médecins, se sentant mieux à leur aise pour pratiquer l'opération lorsque les formalités, dites légales, auront été accomplies, ne sauront résister aux sollicitations dont ils sont l'objet à cet égard.

Le regretté Paul Morard disait très justement au Conseil national, en mars 1929, que l'article 107, qui est au fond dicté par le souci de l'opportunisme, constitue en soi un encouragement à cette pratique dangereuse. C'est la porte ouverte à la vie toujours plus facile.

Tous ces motifs nous font non seulement repousser l'article 107 du projet du Code pénal mais nous engagent à vous proposer un amendement à l'article 33 afin d'éviter que, par l'application des dispositions de cet article, on arrive à rétablir celles de l'article 107 supprimé.

Si l'article 107 était biffé suivant la proposition de la majorité de la commission, le médecin qui fait une opération pour sauver la vie de la mère ou préserver sa santé d'une atteinte grave et permanente pourrait invoquer tout d'abord l'article 31, d'après lequel « ne constitue pas un délit » l'acte ordonné par un devoir professionnel.

Si l'article 107 disparaît, l'article 33 sur l'état de nécessité pourrait être applicable, ce qui serait presque pire. L'opération pourrait être pratiquée en vertu des prescriptions de l'article 33, si elles étaient maintenues sans l'amendement que M. Suter et moi proposons, pour des motifs moins graves que ceux prévus à l'article 107.

M. Hæberlin, chef du Département de justice et police, s'est prononcé pour le maintien de l'article 107, avec application éventuelle de l'article 33. Eventuellement, l'orateur pourrait se rallier à une solution intermédiaire proposée par M. Amstalden.

Les articles 107 et 33 ont été renvoyés à la commission.

On a adopté ensuite sans débat les articles 108 à 111 relatifs aux lésions corporelles. L'article 116 relatif aux duels d'étudiants a la teneur suivante : « La peine consistera en arrêts lorsque les combattants auront pris des précautions propres à écarter le danger de mort. »

On a adhéré à la décision du Conseil national de clore la session le 26 septembre.

Séance de relevée

Reprenant le Code pénal, le Conseil a liquidé les derniers articles du chapitre consacré aux délits contre le patrimoine, conformément aux propositions de la commission.

L'article 132 a été renvoyé à la commission.

On a passé aux délits contre l'honneur. L'article 154*bis* prévoit qu'ils se prescrivent par un an. On a décidé de renvoyer cet article à la commission.

Au chapitre « Délits contre la liberté », M. Evéquoz (Valais) a proposé un article 16*bis*.

M. Klœti (Zurich) a présenté une proposition analogue pour protéger les ouvriers contre la contrainte de la part des patrons et a demandé qu'on renvoyât à la commission l'amendement de M. Evéquoz. L'amendement a recueilli au vote 12 voix contre 12. Le président a départagé en faveur du rejet.

Au Conseil national

Séance du 22 septembre

La loi sur l'alcool

A l'article 17 de la loi sur l'alcool, une minorité de la commission a proposé de biffer une disposition autorisant exceptionnellement le bouilleur de cru à vendre directement ses eaux-de-vie de fruits à pépins. Le maintien de cette disposition a été préconisé par MM. Jeker (Soleure), radical, et Grünenfelder (Saint-Gall), catholique, tandis que M. Gasser (Zurich), socialiste, a soutenu la proposition de radiation.

MM. Moser (Lucerne), catholique, et Jæggi (Soleure), ont proposé le maintien de cet article, qui répond aux promesses faites pendant la campagne électorale et qui contribue à renchérir la production.

L'alinéa a été maintenu à la majorité évidente.

Le président a annoncé ensuite que les interpellations économiques et agricoles seront discutées aujourd'hui mercredi, les interpellations bancaires demain jeudi. Il a proposé de clore la session samedi. Il en a été décidé ainsi.

M. Cailler (Fribourg), radical, a fait rapport sur un traité d'arbitrage et de conciliation conclu le 16 février dernier avec les Etats-Unis. Tout différend, de quelque nature qu'il soit, entre les deux pays, sera, en cas d'échec des procédés diplomatiques ordinaires, soumis à l'arbitrage ou à la conciliation d'une commission permanente de conciliation de 5 membres : 4 choisis par les 2 parties, le 5me par les 4 autres.

La convention a été ratifiée.

Le repos hebdomadaire

La Chambre a abordé ensuite les divergences avec le Conseil des Etats au sujet de la loi sur le repos hebdomadaire.

MM. Walther (Lucerne), catholique, et Billieux (Berne), radical, ont fait rapport. La divergence essentielle porte sur l'inclusion de la profession de jardinier dans le repos hebdomadaire. Le Conseil national a introduit dans les articles 8 et 9 une disposition supprimant ou limitant le repos hebdomadaire lorsque cela est nécessaire à l'horticulture. Le Conseil des Etats a décidé que le jardinage devait être inclu dans les dispositions de l'article 9, selon lequel les travaux de jardinage ne peuvent plus être supprimés les jours de repos hebdomadaire mais réduits ou répartis autrement.

Le Conseil national s'est rallié aux Etats.

Reprise de la loi sur l'alcool

Le Conseil a repris ensuite la loi sur l'alcool.

MM. Grünenfelder (Saint-Gall) et Graber (Neuchâtel) ont fait rapport sur l'article 12, qui stipule que le droit de distiller des spécialités n'est pas limité. Le Conseil fédéral peut autoriser la régie à acheter exceptionnellement les produits provenant des spécialités obtenues au moyen de matières premières indigènes.

M. Rochaix (Genève), radical, a proposé de supprimer le mot « exceptionnellement ». Cette disposition a été biffée par la commission, qui a proposé un texte nouveau, suivant lequel le prix des spécialités distillées ne devra pas dépasser celui qui est payé pour l'eau-de-vie de fruits à pépins pris en charge. M. Rochaix a combattu cette disposition et a demandé que la régie fût également autorisée à racheter les spécialités obtenues au moyen de matières premières indigènes ou les matières premières elles-mêmes.

M. Kuntschen (Valais), catholique, a demandé que les spécialités fussent achetées sans fixation d'un prix minimum. Il a soutenu la proposition de M. Rochaix au sujet du rachat par la régie des matières premières elles-mêmes. Ce serait un moyen de venir en aide à l'agriculture.

M. Oprecht (Zurich), socialiste, a combattu ces propositions. Les distilleries de spécialités peuvent devenir pour la régie des concurrents redoutables.

M. Musy, chef du Département des finances, a rappelé que la Confédération n'a pas le droit de distiller directement ; on ne peut pas l'obliger à prendre livraison de matières premières pour les distiller. On ne peut pratiquement obliger la régie de prendre livraison des vins pour les distiller. Il s'agirait de liquider ainsi les petits vins. Il faudra 10 litres de vin pour un litre d'alcool. Cet alcool coûterait 10 fr. le litre, alors qu'il peut être acheté à 25 c.

La recette de la régie est réservée à l'assurance-vieillesse et non à la culture de la vigne. Ce serait diminuer la consommation du vin pour favoriser celle de l'alcool. Nous importons les ¾ de notre consommation vinicole. C'est dans cette direction qu'il faut chercher un correctif. Il faudrait obliger les importateurs à prendre livraison des vins indigènes.

La Confédération n'a pas l'obligation de prendre livraison des spécialités. La régie est exceptionnellement autorisée à prendre livraison de ces spécialités. On lui livrera des eaux-de-vie de mauvaise qualité, qu'elle dénaturera. Il ne faut pas faire de la régie un grand liquoriste. C'est pourquoi il faut maintenir un prix minimum. M. Musy a recommandé les propositions de la commission.

M. Seiler (Bâle-Campagne), radical, a combattu la proposition Rochaix, nuisible aux assurances sociales et aux finances cantonales.

M. Bujard (Vaud), libéral, a appuyé les propositions Rochaix et Kuntschen. La Hongrie nous amène aujourd'hui du vin à 27 c. Une mesure de sauvetage de la viticulture s'impose. L'orateur a recommandé au Conseil fédéral d'examiner avec bienveillance les requêtes qui lui ont été adressées par le vignoble.

M. Rochaix a renoncé à sa proposition relative à la prise en livraison des matières premières par la régie.

Les propositions de la majorité de la commission ont été votées à une grande majorité.

Puis, la séance a été levée.

Séance de relevée

Le Conseil a repris la discussion des articles de la loi sur l'alcool. L'article 19 prévoit que lorsque des circonstances spéciales empêchent l'utilisation d'une distillerie à façon, la régie peut autoriser une distillerie domestique.

M. Meili (Thurgovie), paysan, a proposé que le producteur puisse prendre, à cet effet, une distillerie à bail.

M. Musy a accepté cet amendement à condition qu'il soit précisé qu'il s'agit bien d'une location. En aucun cas, il ne saurait s'agir d'un transfert d'alambic. L'article est adopté avec cet amendement.

Les articles 20 et 21, traitant de l'imposition des spécialités, sont adoptés sans discussion.

L'article 22 traite du taux de l'impôt.

M. Oprecht (Zurich), socialiste, a proposé que le montant de l'impôt fût au moins égal à la différence entre le prix d'achat et le prix de vente de l'eau-de-vie de fruits. La commission a demandé que ce prix fût ainsi fixé en règle générale.

M. Ast (Bâle-Campagne), paysan, a proposé que l'impôt ne pût dépasser en aucun cas cette différence.

L'article a été adopté dans le texte de la commission.

Les articles suivants ont été adoptés sans discussion.

L'article 25 traite, ainsi que les suivants, du rachat des appareils à distiller qui seront rachetés à l'amiable. Il est adopté sans modification, ainsi que les chapitres suivants traitant l'importation, l'exportation et le transit.

Le président a donné connaissance d'un certain nombre d'interpellations, notamment sur le conflit commercial germano-suisse et la situation du personnel hôtelier.

La séance a été levée à 7 heures.

Le référendum sur les assurances

C'est hier soir, mardi, à 6 heures, qu'expirait le délai référendaire relatif à la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants.

Au total, 61,366 signatures légalisées ont été déposées à la chancellerie fédérale, à Berne. 13,063 de ces signatures ont été recueillies dans le canton de Berne ; 15,092 dans le canton de Vaud et 17,047 dans le canton de Fribourg.

Rappelons que le nombre minimum de signatures nécessaires pour que le référendum ait abouti est de 30,000.

Postes, télégraphe et téléphone

Voici les résultats d'exploitation de l'administration des postes pendant le mois d'août — les chiffres entre parenthèses concernent l'année précédente — : recettes, 12,416,000 fr. (12,764,322 fr.) ; dépenses, 11,239,000 francs (11,111,292 fr.).

Janvier à août, recettes, 95,115,954 francs (96,772,760 fr.) ; dépenses, 88,269,609 francs (86,320,499 fr.).

De l'excédent des recettes s'élevant à 6,846,345 fr., il faut déduire les intérêts passifs, les amortissements, etc., en chiffre rond, 4,552,000 fr. Ces chiffres ne sont pas définitifs.

Les résultats provisoires de l'administration des télégraphes et des téléphones du même mois sont les suivants : recettes, 7,283,416 fr. (6,826,243 francs) ; dépenses, 3,798,747 francs (3,854,044 fr.).

Janvier à août, recettes, 57,746,031 francs (53,335,570 fr.) ; dépenses, 30,019,236 francs (28,588,191 fr.).

L'excédent des recettes de 27,726,795 francs n'est pas non plus un bénéfice net ; il faut aussi en déduire les intérêts passifs, les amortissements, etc., dont la somme atteindra approximativement 28,164,000 fr.

La représentation proportionnelle au Conseil d'Etat genevois

Le projet de loi présenté au Grand Conseil de Genève par M. Gottret, indépendant, projet qui introduit la représentation proportionnelle au Conseil d'Etat, a été examiné hier, mardi, par la commission parlementaire.

La majorité de celle-ci s'est prononcée pour le vote immédiat de ce projet, qui sera soumis au Grand Conseil dans sa prochaine séance.

Train spécial pour l'Oberland bernois

On nous communique :

Dimanche prochain, 27 septembre, un train spécial, à prix très réduit, sera mis en marche de Berne à Jungfraujoch, Wengernalp, Schynige Platte, Lauterbrunnen et Mürren. Ce train spécial partira de Berne à 7 h. 37 et sera de retour à 20 h. 27. Il aura correspondance, à l'aller et au retour, avec les trains ordinaires de la ligne Fribourg-Berne. Les voyageurs qui prendront leurs billets aux stations de la ligne Fribourg-Berne bénéficieront des taxes très réduites du train spécial depuis ces stations. Le nombre des billets est restreint.

Pour plus amples renseignements, voir les annonces et les affiches dans les gares.

L'affaire de la Banque de Genève

A Genève, M. Alexandre Moriaud, ancien conseiller d'Etat et ancien chef du Département des finances, s'est présenté, hier matin mardi, devant le juge d'instruction, M. Lang, sur mandat de comparution qui lui avait été remis lundi matin.

Au cours de l'interrogatoire de la matinée, M. Moriaud s'est expliqué notamment sur les circonstances dans lesquelles ont été accordées les avances de fonds à la Banque de Genève, alors qu'il était délégué de l'Etat auprès de cet établissement, ainsi que sur les opérations de la Banque et la question des garanties fournies par l'Etat. L'interrogatoire, suspendu à 1 heure, a été repris à 3 heures.

Il a duré jusqu'au soir et devait être repris ce matin mercredi.

Ce matin, également, a été appelé à comparaître devant le juge d'instruction l'ancien président du conseil d'administration de la Banque de Genève, M. Donat Dupont.

Au Conseil municipal de Genève

Le conseil municipal de la ville de Genève, réuni, hier soir mardi, après avoir constitué des commissions, a entendu une interpellation sur la Banque de Genève.

Le conseil administratif a déclaré qu'une somme de 500,000 francs y était déposée, ainsi que 120,000 francs par la commune de Petit-Saconnex, 11,000 francs du fonds de prévoyance de Plainpalais, 161,000 francs de la caisse de retraite du personnel, 5,000 francs de la caisse des sapeurs-pompiers du Petit-Saconnex, communes aujourd'hui réunies avec la ville de Genève. La ville possédait en outre 20 actions de la Banque.

Les radicaux ont reproché aux deux socialistes qui sont actuellement au conseil administratif de ne pas avoir retiré ces fonds, puisque leur parti paraissait au courant de la situation de la Banque.

En réponse à une interpellation sur le secours aux chômeurs, il a été déclaré que divers travaux étaient prévus.

L'exposition suisse d'agriculture

La Société agricole du canton de Saint-Gall, l'Association des coopératives agricoles du même canton et des régions avoisinantes, la Fédération laitière de Saint-Gall et d'Appenzell et l'Union des coopératives d'élevage de la race brune de la Suisse orientale ont adressé au comité de l'Union suisse des paysans une lettre relative à l'exposition suisse d'agriculture.

Cette lettre constate que la priorité pour l'organisation de l'exposition revient à Saint-Gall. La décision qui a été prise par le comité de l'Union suisse des paysans de confier à Zurich l'organisation de l'exposition, contrairement à une première décision en faveur de Saint-Gall, l'a été en tenant compte de faits inexacts.

Cette décision a été, en effet, prise en admettant que Zurich organiserait en 1936 une exposition nationale si l'organisation de l'exposition d'agriculture ne lui était pas confiée. Mais on savait déjà que les cercles qui font autorité dans l'industrie et les arts et métiers ne voulaient rien savoir d'une exposition nationale.

On s'est abstenu dans cette lettre de formuler une demande de revenir sur la décision prise, étant donné qu'on espère que le Conseil fédéral et les Chambres auront à se prononcer sur le lieu de l'exposition.

LE CLUB ALPIN SUISSE

Samedi 26 et dimanche 27 septembre, aura lieu l'assemblée des délégués dite fête centrale du Club alpin suisse, à Altdorf.

Les sujets qui figurent à l'ordre du jour comprennent notamment un changement dans la direction du club. Le comité central actuel est composé de membres de la section de Zurich. Cette fois-ci, ce serait au tour de la section de Baden d'assumer la direction.

Il y a lieu de relever dans le programme élaboré par la section « Gothard » que, samedi soir, aura lieu une représentation du festival de Tell ; dimanche matin, les participants feront une excursion au Grütli. Après l'excursion, ils assisteront à un banquet servi au grand hôtel du Seelisberg.

Nouvelles financières

La fusion du Comptoir d'escompte et de l'Union financière

A Genève, hier, mardi, les actionnaires du Comptoir d'escompte se sont prononcés en faveur de la fusion avec l'Union financière. La Banque d'escompte suisse est ainsi constituée, les actionnaires de l'Union financière s'étant prononcés, eux aussi, en faveur de la fusion.

Un emprunt argentin

Le gouvernement argentin a obtenu un crédit de 25 millions piastres-or à New-York, remboursable dans 9 mois, au taux de 6 %.

LA SANTE PUBLIQUE

La poliomyélite

La poliomyélite (paralysie infantile) a fait son apparition dans plusieurs communes de la Haute-Savoie, à Scionzier, Taninges, Les Gets, Morzine, Veigy et Annemasse ; les cas signalés sont heureusement en petit nombre. Les mesures nécessaires ont été prises pour isoler les malades et fournir le sérum aux médecins.

Le typhus en Belgique

Une épidémie de typhus sévit actuellement dans la ville de Gand. Plusieurs décès ont été constatés. Les mesures d'urgence ont été prises par les autorités.

La mesure financière anglaise

L'impression à l'étranger

New-York, 23 septembre.

Le correspondant du *New-York Times* à Washington a mentionné que, selon l'attaché commercial américain à Londres, la dévalorisation de la livre contribuera vraisemblablement à améliorer sensiblement la balance commerciale britannique. Par suite de la baisse de la livre, le marché de la Grande-Bretagne sera relativement, d'une part, plus avantageux aux acheteurs et, d'autre part, n'offrira qu'un débouché restreint aux vendeurs.

Les milieux financiers estiment que cette amélioration pourrait durer plus de 6 mois. Le correspondant croit savoir également que, vendredi dernier, M. Hoover avait été informé par M. Macdonald de ce qui allait se produire. M. Macdonald annonça que le crédit franco-américain de 50 millions de livres avait été complètement utilisé et que les crédits supplémentaires de 400 millions de dollars étaient presque épuisés. Cependant, les fonctionnaires américains ne s'attendaient pas à une action aussi rapide de la part du gouvernement britannique.

Le correspondant du *New-York Times* a ajouté que la crise britannique avait convaincu un certain nombre de fonctionnaires américains que cette crise amènerait une revision du plan des réparations allemandes et du payement des dettes de guerre, dont le règlement est subordonné à la position du crédit britannique.

Rome, 23 septembre.

La presse italienne est d'avis que les finances anglaises pourront être sauvées.

La *Tribune* a affirmé que les événements qui se sont déroulés à Londres étaient prévus dans les milieux financiers de la péninsule. Elle se réjouit d'avoir constaté de quelle façon la solidarité internationale s'est immédiatement manifestée en faveur de la livre sterling, surtout sur les deux places qui règlent actuellement le mouvement de l'or : New-York et Paris. La *Tribune* a ajouté que ce qui se produit actuellement en Angleterre, une nation de finances par excellence, montre qu'aucun grand pays ne peut se désintéresser des crises monétaires d'un autre pays, car les grandes devises mondiales sont étroitement liées les unes aux autres.

M. Stefani, ancien ministre des finances, a écrit dans un article publié par le *Corriere della Sera* : « L'Angleterre se sauvera tant pour maintenir la confiance traditionnelle que tous ont en sa parole que dans l'intérêt des créanciers à stabiliser la livre sterling. »

Prague, 22 septembre.

Toute la presse tchéco-slovaque souligne le calme relatif qui a accueilli les nouvelles annonçant l'entrée en vigueur momentanée de la décision supprimant l'étalon-or.

Le *Cesko-Slovenska Republika* déclare notamment que les Bourses de Paris et de Prague n'ont pas été affectées par cette mesure. La Bourse des marchandises et des effets de Prague travaille normalement en dépit des événements survenus à l'étranger. Les réserves d'or et de devises de la Banque nationale tchéco-slovaque sont intactes et la caisse de l'Etat a des fonds permettant de faire face aux échéances de ces prochains mois.

Le *Venkow* écrit que la crise anglaise, en dépit de son caractère tragique, constitue, en somme, un signe d'amélioration.

Le *Deutsche Landpost* est d'avis que cette crise prouve à nouveau que les grandes réserves d'or sont improductives. La *Prager Presse* recommande à l'opinion publique tchéco-slovaque de conserver le même calme que celui dont elle fit preuve jadis lors de l'inflation.

Le *Bohemia* croit que la crise anglaise constitue une première indication en vue du détrônement de la chimère de la couverture or.

Pour le *Pravo Lidu*, la crise anglaise est un signe de l'anarchie capitaliste.

Prétoria, 23 septembre.

La Trésorerie a annoncé que le gouvernement de l'Union de l'Afrique du Sud n'a pas l'intention d'abandonner l'étalon-or.

New-York, 23 septembre.

La livre sterling a été cotée, hier matin, à 4.11, accusant ainsi une baisse de 21 c. Le dollar canadien a fléchi. Il est tombé jusqu'à 92 c. et demi.

Le marché des valeurs a été calme à l'ouverture, puis il a été caractérisé par une tendance irrégulière à la baisse.

Copenhague, 23 septembre.

Le gouvernement a interdit, dès aujourd'hui, toute exportation d'or du Danemark.

Paris, 23 septembre.

Bien que les appréhensions relatives à la tenue de la livre sterling ne soient pas entièrement effacées, l'allure confiante du continent américain, manifestée par la tenue de Wall-Street, a impressionné favorablement, hier, mardi, la place de Paris. L'orientation est très nettement plus résistante et dans de nombreux cas une reprise substantielle est enregistrée sur les valeurs. A 2 h. de l'après-midi, au marché officiel des changes, la livre a coté 104,25, 105,50 et 105 et le dollars 25,485.

Milan, 23 septembre.

Hier mardi également, la livre n'a pas été cotée officiellement dans les Bourses italiennes.

Commentant la situation, le *Secolo-Sera* écrit : « L'impression dominante dans les milieux financiers et bancaires italiens est toujours une sereine confiance. Les déclarations faites lundi à la Chambre des communes par M. Snowden donnent l'assurance que la Grande-Bretagne est unie, par dessus les partis et les tendances politiques, dans son effort, dont le succès est certain pour surmonter la crise actuelle. »

Bucarest, 23 septembre.

M. Argetoianu, ministre des finances, a déclaré aux représentants de la presse que les événements de Londres n'auront aucune influence sur la stabilité de la monnaie roumaine. La stabilisation du lei est basée, pour 30 %, sur des stock-or et seulement dans la proportion de 5 % sur les devises étrangères dont la livre sterling ne constitue qu'une faible partie. Le fléchissement du cours de la livre, continue le ministre, par rapport au stock en possession de la Banque nationale ne représente aujourd'hui que la somme de 120 millions de lei. Cette somme est insignifiante comparée à la circulation fiduciaire.

D'autre part, le marché roumain a enregistré des offres importantes de livres sterling. A la Bourse, la livre n'a pas été cotée.

New-York, 23 septembre.

Dans certains milieux bancaires, on considère que la crise anglaise aura probablement pour résultat de hâter le règlement des questions qui divisent encore la France et l'Allemagne et qu'elle préparerait la voie à la revision des dettes inter-gouvernementales. On doute que la suspension de l'étalon-or, en Angleterre, permette de réaliser à bref délai une nouvelle distribution de l'or mondial. Pour le moment, estime-t-on, les pays dont la balance commerciale est en déficit ne pourront se dispenser d'importer ou d'exporter, suivant le cas, le métal précieux. En ce qui concerne l'avenir, la revision des dettes de guerre favoriserait le redressement des valeurs commerciales.

Ankara, 23 septembre.

Les Bourses de valeur de Turquie ont abandonné la livre comme base d'opération et ont adopté le franc français. Les opérations de Bourse d'hier mardi se sont effectuées normalement.

Amsterdam, 23 septembre.

Afin de faciliter la reprise normale des affaires, la Bourse des valeurs et les banquiers ont formé un syndicat dans le but de fournir les fonds nécessaires à tout nouvel engagement.

A Londres

Londres, 23 septembre.

Les compagnies de chemin de fer et les agences de voyage anglaises, qui se sont réunies hier, mardi, ont pris la décision que les prix du voyage seront augmentés d'environ 20 %, mais seulement en ce qui concerne le parcours continental du voyage.

Londres, 23 septembre.

Le premier jour de l'entrée en vigueur temporaire de la décision supprimant l'étalon-or s'est passé sans incident. Les transactions bancaires se sont effectuées dans le calme et normalement dans tout le pays hier, mardi. Les Bourses des effets de Londres et de la province sont restées fermées afin de prévenir de nouvelles ventes de l'étranger. Les autorités examinent encore la question de la date de réouverture du marché. Les journaux expriment tous leur satisfaction de voir avec quelle tranquillité on a appris, à l'étranger, les mesures prises par le cabinet britannique. Ils enregistrent, en outre, avec satisfaction, l'attitude prise par les grands marchés d'outre-mer à l'égard des difficultés avec lesquelles l'Angleterre est aux prises.

Londres, 23 septembre.

Aux Communes, M. Snowden, chancelier de l'Echiquier, a répondu par la négative à un député qui demandait si des conditions politiques ou économiques avaient été imposées par les nations qui ont offert des crédits à la Grande-Bretagne.

Londres, 23 septembre.

La compagnie « Southern Railway » annonce que, à partir d'aujourd'hui, le prix des billets sera augmenté en raison de la dépréciation de la livre sterling. On sait que cette compagnie assure, entre autres services, le transport des voyageurs allant et venant des ports français.

M. Macdonald surmené

Londres, 23 septembre.

La déclaration officielle suivante a été publiée hier, mardi :

Le premier-ministre se ressent des effets du surmenage et, sur l'avis de son médecin, il a quitté Londres, lundi soir, pour aller se reposer à la campagne pendant quelques jours.

M. Macdonald a quitté Downing-Street à 5 heures. On ignore où il s'est rendu.

Londres, 23 septembre.

On annonce que M. Baldwin exercera l'intérim pendant l'absence du premier-ministre.

A la conférence de la Table ronde

Londres, 23 septembre.

Faisant allusion, hier mardi, lors de la réunion du comité des relations fédérales de la conférence de la Table ronde, à l'abandon temporaire par la Grande-Bretagne de l'étalon-or, Gandhi a exprimé sa surprise et son regret que la mesure ait été prise, lundi, en ce qui concerne la roupie, sans que les chefs des assemblées indiennes aient été consultés.

Sir Haneckjon Dadabhon a répondu à Gandhi que les mesures prises par le vice-roi et les services financiers étaient les seules possibles dans l'intérêt même de l'Inde et étaient absolument nécessaires.

A la Banque internationale de Bâle

Bâle, 23 septembre.

En raison des récentes difficultés financières survenues en Angleterre et de la possibilité de l'organisation, par la Banque des règlements internationaux, d'une action internationale pour soutenir la livre sterling, on envisage l'éventualité d'une réunion pour la fin de ce mois du conseil d'administration de cette banque, cela contrairement à l'intention première de son président de ne tenir aucune séance en septembre.

Ainsi qu'on l'apprend de source autorisée, aucune décision dans ce sens n'a encore été prise, pour la bonne raison que les personnalités dirigeantes de la Banque se trouvent actuellement à l'étranger.

A une question demandant si l'Angleterre pouvait continuer à être représentée au sein du conseil d'administration de la Banque des règlements internationaux à la suite de la décision prise par le parlement britannique d'abandonner l'étalon-or, il a été répondu que les conditions fondamentales pour l'obtention par un pays d'un siège au conseil d'administration de la Banque ne comprennent pas seulement le système de l'étalon-or pour ce pays, mais aussi son intérêt concernant les réparations. C'est pourquoi la sortie d'un pays aussi important que l'Angleterre de l'organisme de Bâle ne saurait entrer en considération. D'ailleurs, il ne s'agit, en ce qui concerne l'abandon de l'étalon-or, que d'une mesure temporaire.

LE CONFLIT SINO-JAPONAIS

Changhaï, 23 septembre.

Tandis qu'on annonçait à Tokio que le cabinet japonais avait décidé hier, mardi, de ne pas permettre que d'autres troupes n'avancent plus au nord de Changchun, qui se trouve à 200 milles de Moukden, on vient d'apprendre que les bruits selon lesquels une division japonaise a reçu l'ordre de se rendre à Kharbine sont confirmés par Tokio. On pense à Changhaï que les troupes japonaises ont l'intention d'occuper la région comprise entre le fleuve Sungari au nord, la Corée au sud-est et la Grande Muraille au sud-ouest. Selon un télégramme de Tokio, le cabinet japonais a *post facto* approuvé l'action du commandant en chef japonais. Le gouvernement a décidé de ne pas envoyer de nouvelles troupes. L'effervescence s'accroît en Chine. A Nankin, des hommes politiques éminents proclament que la Chine sacrifiera 20 millions d'hommes plutôt que de perdre la Mandchourie.

Canton, 23 septembre.

Une proclamation officielle publiée lundi soir annonce que le maréchal Tchang Kaï Chek a l'intention de donner sa démission de président du gouvernement national, lequel sera dissout, après que toutes les troupes chinoises auront été rappelées d'Hunan. Une réunion en masse tenue sous les auspices du parti nationaliste aura lieu aujourd'hui.

Tokio, 23 septembre.

Les forces chinoises ont déclenché une contre-attaque hier soir mardi, à 8 heures 30, à Kungchu-Ling, à 60 kilomètres environ au sud de Tchangtchun, à mi-chemin entre Moukden et Kharbine.

Tokio, 23 septembre.

On annonce que le cabinet a approuvé la proposition qu'aurait présentée un membre du gouvernement chinois tendant à constituer un comité mixte composé de trois Chinois et de trois Japonais qui serait chargé d'étudier tous les différends sino-japonais, y compris le présent conflit mandchou. Le ministre du Japon a été chargé de faire câbler au gouvernement chinois qu'il est disposé à accepter cette proposition à condition qu'elle lui soit soumise officiellement.

Entre temps, les nouvelles de Moukden et de Dairen confirment que les troupes japonaises sont parties pour Kharbine, au nord de la Mandchourie. Il semble une fois de plus que les éléments militaires de la région agissent sans tenir compte des instructions du gouvernement de Tokio. On prétend ici que c'est à la demande du consul japonais de Kharbine que le commandant militaire de Tchangtchun a décidé d'y envoyer des troupes pour assurer la protection des sujets japonais qui y résident.

Washington, 23 septembre.

Les représentants japonais et chinois à Washington ont discuté la situation mandchourienne avec les fonctionnaires du département d'Etat. Aucune déclaration n'a été faite à l'issue de ces entretiens.

LES ÉCONOMIES ANGLAISES

Londres, 23 septembre.

La Chambre des communes a abordé l'examen en comité du projet de loi d'économie. Auparavant, elle avait adopté par 283 voix contre 216 une résolution présentée par M. Baldwin tendant à limiter strictement la durée des discussions relatives au personnel gouvernemental. Le chef conservateur avait justifié cette mesure en faisant observer que, les nouvelles mesures d'économie devant entrer en vigueur dès le 1er octobre, il était absolument indispensable que le parlement accélère leur examen.

Un amendement travailliste demandant de ne pas appliquer à l'armée et à la marine les restrictions de salaire prévues par la loi d'économie a été rejeté par 274 voix contre 221.

La discussion du projet de loi a ensuite été ajournée jusqu'à demain jeudi.

De l'or américain pour l'Europe

New-York, 23 septembre.

La Banque fédérale de réserve annonce qu'une somme de 109 millions de dollars-or a été mise en réserve pour le compte de l'étranger depuis lundi, mais n'a pas encore été exportée. Aucune information n'a pu être obtenue concernant la destination de cet or. Mais on croit qu'il est réservé pour la France ou la Hollande. On fait remarquer que les banques centrales continentales désirent peut-être augmenter leurs réserves d'or en raison de la crise britannique.

M. Laval ira-t-il aux Etats-Unis ?

Washington, 23 septembre.

M. Edge, ambassadeur des Etats-Unis à Paris, a informé le Département d'Etat américain que le président du Conseil français n'avait pas encore décidé s'il pourrait se rendre aux Etats-Unis.

M. Edge a, d'autre part, assuré M. Laval de l'accueil chaleureux dont il serait l'objet à Washington.

La fermeture des Bourses

Alexandrie, 23 septembre.

Les marchés de Londres et d'autres capitales européennes étant fermés, la Bourse du Caire et celle d'Alexandrie seront fermées aujourd'hui.

Stockholm, 23 septembre.

La Bourse de Stockholm restera fermée jusqu'à nouvelle décision. La direction de la Bourse se réunira tous les jours.

Berlin, 23 septembre.

Outre la Bourse de Berlin, les Bourses de Cologne, Francfort, Hambourg, Munich et Düsseldorf resteront fermées aujourd'hui mercredi. La même mesure sera vraisemblablement prise par les autres marchés.

Des Russes fuient le pays des Soviets

Varsovie, 22 septembre.

Les journaux polonais racontent que, près du village-frontière de Monastir, 14 personnes ont tenté récemment de franchir la frontière polonaise. Les fuyards étaient armés de carabines et engagèrent un feu nourri avec les gardes soviétiques. Trois des fuyards, dont une femme, furent tués, tandis que les onze autres parvinrent heureusement à fouler le sol polonais. Ils remirent leurs carabines ainsi que 300 cartouches aux soldats polonais.

Chez les travaillistes anglais

Londres, 23 septembre.

On précise que, au cours de la réunion que le parti travailliste parlementaire a tenu hier mardi, M. Henderson a assuré en termes énergiques à ses collègues que le bruit selon lequel il aurait été en pourparlers en vue de sa participation éventuelle au gouvernement national était absolument dénué de tout fondement. Le chef de l'opposition s'est montré vivement indigné que ses partisans eussent pu accorder quelque crédit à ces racontars.

Les affaires d'Espagne

Les grèves

Tolède, 23 septembre.

Hier matin mardi, sans avis préalable, la grève générale a été déclarée.

Gijon, 23 septembre.

Trois cents ouvriers d'une entreprise de la région se sont mis en grève. Ils réclament une augmentation de salaires.

Bilbao, 23 septembre.

Dans le faubourg Basurto, des grévistes de la compagnie des téléphones ont fait sauter cinq postes téléphoniques. La déflagration a fait voler en éclats les vitres des maisons voisines. Un peu plus tard, dans le centre de la ville, une cartouche de dynamite a détruit un autre poste de téléphone.

Les autonomistes basques et navarrais

Madrid, 23 septembre.

Les 427 maires des provinces basques et navarraises sont arrivés pour remettre au gouvernement le statut d'Estella. Les autorités leur ayant interdit toute manifestation, quelques-uns d'entre eux, en plein centre de la ville, ont marqué leur mécontentement en criant : *Vive le Christ roi.* Quelques passants ont répondu en criant : *Vive la république.*

Au début de l'après-midi, les maires ont été reçus à la présidence du conseil par M. Alcala Zamora. M. Aguirre, député, a donné des indications sur la façon dont le statut avait été approuvé. Le président du gouvernement a répondu en relevant que, au point de vue spirituel et religieux, ce statut n'est d'accord ni avec sa façon de penser ni avec la tendance prédominante aux Cortès.

On a relevé, dans les paroles prononcées par les délégués, une tendance à considérer que le gouvernement a favorisé la Catalogne en lui accordant un régime de préférence.

SOCIÉTÉ DES NATIONS

Une intervention de M. Stucki

A la deuxième commission, hier matin mardi, M. Stucki, délégué de la Suisse, a répliqué à l'argumentation du représentant de l'Allemagne.

Il a montré les raisons pour lesquelles la Suisse était obligée de prendre des mesures pour se défendre contre l'envahissement du pays par les marchandises allemandes.

La commission a commencé ensuite la discussion du projet de rapport sur l'œuvre économique.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

23 septembre

BAROMÈTRE

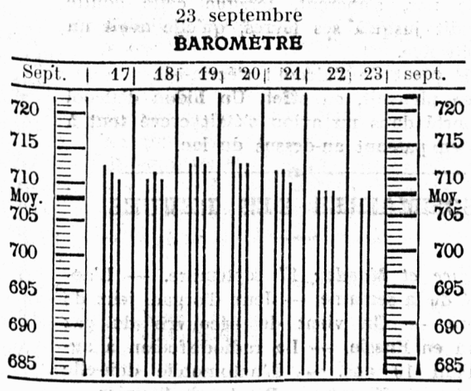

THERMOMÈTRE

Sept.	17	18	19	20	21	22	23	sept.
7 h. m.	8	10	12	8	9	7	5	7 h. m.
11 h. m.	14	16	16	14	11	8	7	11 h. m.
7 h. soir	13	14	15	11	8	6		7 h. soir

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Naufrage d'un navire

Lundi, un bateau à moteur, l'*Anne-Marie,* qui avait à bord dix-huit personnes et qui faisait une excursion à l'île Juist (à l'embouchure de l'Ems), a été pris dans une tempête et a sombré.

Les premières nouvelles obtenues proviennent d'un participant à la course, qui a pu atteindre une autre île à la nage. Il a affirmé que le bateau a été rempli par des paquets de mer et qu'il s'est enfoncé. Des bateaux de sauvetage sont immédiatement partis sur les lieux.

Un avion est parti pour savoir ce qu'il était advenu des passagers du bateau. Cet avion vient de faire savoir qu'il a aperçu le bateau près de la côte ouest de l'île Juist, ainsi que des canots de sauvetage.

Il y aurait 15 ou 16 morts.

Bandits dans une banque

Hier matin, mardi, à Betange (Luxembourg), le gérant d'une banque a été assailli dans le corridor de l'agence par deux individus qui, sous la menace du revolver, lui ont dérobé un paquet contenant 50.000 fr. Les deux bandits ont pris ensuite la fuite, mais sur le point d'être appréhendé, l'un d'eux s'est tué d'un coup de revolver.

Chute d'un avion postal

Un avion postal, parti de Bâle, hier matin mardi, à 9 heures, avec 85 kg. de courrier postal pour l'Amérique, a fait une chute à Lescherolles, à deux kilomètres de La Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne). Le pilote, nommé Paris, qui se trouvait seul à bord, a été blessé et transporté à l'hôpital de La Ferté-Gaucher. L'avion est gravement endommagé.

Un juge prévaricateur

Une grosse émotion vient de se manifester à Helsingfors (Finlande) à la suite de l'annonce par un journal que le juge de district Ernest-Otto Okeson, deux fois député au parlement et ancien ministre de la justice, avait détourné des estampilles pour une somme de plus de 100,000 marcs finlandais.

SUISSE

Accident d'automobile

Lundi soir, peu avant minuit, une automobile appartenant à M. Emile Muller, meunier à Aubonne (Vaud), sortait du village de Saint-Saphorin, se dirigeant vers Lausanne, lorsqu'elle est allée se jeter contre un mur.

Tous les passagers ont été grièvement blessés.

Accident de montagne

Les deux alpinistes qui étaient partis en excursion aux Perrons (Alpes valaisannes), samedi, ont été retrouvés, lundi soir, par une colonne de secours. L'un d'eux, Mlle Aline Burnett, en séjour à Annecy, avait été tuée sur le coup lors d'une chute d'une centaine de mètres qu'elle fit avec son compagnon, M. William Ellisen, chef du bureau de la section administrative du Bureau international du travail, capitaine dans l'armée anglaise pendant la guerre.

M. Ellissen, qui souffre d'une plaie profonde à la tête, d'une triple fracture de la cuisse droite et de nombreuses ecchymoses, a expliqué que, arrivés sur la crête de la montagne et s'étant aperçus qu'ils étaient sur un mauvais chemin, ils avaient décidé de s'engager sur une autre voie lorsque le rocher céda.

M. Ellissen, épuisé, est resté durant 36 heures en proie à de terribles souffrances jusqu'à l'arrivée de la colonne de secours.

Incendie

Un violent incendie a détruit, hier matin, mardi, une maison appartenant à M. Valentin Girod, au Carre-d'Amont, commune de Meinier (Genève). Le propriétaire et son fils ont pu être sauvés. Les dégâts sont très importants. Une collection de tableaux de prix, dont quatre Hodler, ont été la proie des flammes. Le sinistre est dû à l'explosion d'un réchaud à pétrole.

Un voleur arrêté

L'individu qui, à Bâle, le 18 septembre dernier, a volé une somme de 500 fr. dans un magasin d'une société coopérative de consommation a été arrêté lundi, à Olten, où il avait passé la nuit dans un wagon stationné à la gare.

Il s'agit d'un individu originaire du canton de Berne, âgé de 32 ans, et plusieurs fois condamné déjà.

Mort tragique

A Reinach (Bâle-Campagne), dans la nuit de lundi à hier mardi, un valet de ferme, nommé Johann Wechsler, âgé de 28 ans, est tombé dans une fosse à purin et s'est noyé.

BEAUX-ARTS

Artistes fribourgeois au Salon national de Genève

Le jeune peintre Willy Jordan nous écrit pour nous faire remarquer une erreur à son sujet et que nous tenons à corriger. Son œuvre du Salon national de Zurich était une *Femme assise,* un portrait bleu et brun, tandis que celle qui est actuellement exposée au Salon de Genève est une *Femme couchée,* académie « d'une synthèse rouge et grise ». Donc deux toiles de caractère tout différent.

Il était juste de réparer ce malentendu, d'autant plus que le sévère règlement interdit d'exposer deux fois la même peinture dans une exposition nationale, même à trois ans d'intervalle.

Par la même occasion, qu'il nous soit permis de compléter ce qui concerne le canton de Fribourg en signalant encore le peintre Paul Hogg et son excellent portrait *Femme en noir sur fond bleu* reçu par le jury.

Puis, un lumineux *Printemps* signé Arthur Morard et, en plus du *Lac de Morat,* déjà cité, de Traugott Senn, il faut mentionner encore un autre *Paysage du lac de Morat ; Le Mont-Vully en automne,* enfin un *Bord du lac de Morat,* car cet artiste a eu le privilège de pouvoir exposer cinq tableaux.

A la section des aquarelles, pastels et dessins, n'oublions pas une *Plage au lac de Morat (Strand am Murtensee)* du peintre bernois Emile Prochaska.

A propos des beaux vitraux d'art religieux exposés par M. Jean de Castella, nous avons oublié de citer nos réputés maîtres peintres-verriers, MM. Kirsch et Fleckner, de Fribourg, qui les ont exécutés avec leur maîtrise habituelle.

Enfin, pour ne rien omettre, mentionnons encore les intéressants travaux du sculpteur François Baud et le magnifique autel en marbres divers de Fernand Dumas, architecte de Romont, exposés dans le groupe d'art sacré de Saint-Luc.

F.-Louis Ritter, prof., art.-peintre.

Echos de partout

LA MAISON DE CAMPAGNE

De l'*Illustration :*

— Ce n'est jamais sans émotion que je reviens dans la vieille maison de campagne où j'ai passé ma jeunesse... Assis sur le banc que nous appelions le banc des Ancêtres, je la retrouve telle que me la rappellent mes plus anciens souvenirs. Les arbres du bois, aujourd'hui centenaires, ont bien grandi... Mais l'allée qui traverse la prairie est toujours la même. Seules, les fleurs ont changé. Rien n'a bougé dans le salon. Le piano est un peu plus faux, la pendule est arrêtée et le vieux baromètre, même quand il pleut, est toujours au beau fixe. Le chien Toby est l'arrière-petit-fils de celui avec lequel j'allais à la chasse à quinze ans, portant le carnier de mon père. Carnier lourd alors, car c'était un temps où il y avait beaucoup de gibier... Voici le chemin que je parcourus un jour à bicyclette... l'abri sous lequel ma sœur et moi nous jouions à Robinson. Chemin goudronné où mon aîné conduit son auto tandis que mes petits-enfants envient son sort. Rien n'a changé que nous-mêmes... Et les vieux n'ont qu'une consolation, c'est de revivre un peu en leurs enfants.

LE ROI LUDOVICUS

Un groupe d'excursionnistes est arrêté devant la statue de Louis XIV, place des Victoires, à Paris. Ces touristes déchiffrent, assez péniblement, l'inscription en latin « Ludovicus... »

— Tu connais ce roi-là, Ludovicus ? demande un enfant à son père.

— Oui, c'était un roi de France de l'ancien temps...

Puis, ayant rappelé ses souvenirs, il ajouta cette précision :

— Du temps de Charlemagne !

MOT DE LA FIN

Le petit garçon devant le zèbre de l'exposition coloniale de Paris :

— Dis, papa, est-ce un cheval blanc à qui on a peint des raies noires, ou un cheval noir à qui on a peint des raies blanches ?

Dernier regard sur l' « Hyspa »

L' « Hyspa » a fermé ses portes dimanche soir. Notre cliché montre le stand des fruits, avec ses centaines de petites corbeilles appétissantes.

Dernière heure

LA CRISE MONÉTAIRE

Paris, 23 septembre.

Le correspondant de l'*Echo de Paris* à Londres télégraphie :

Le gouvernement britannique souhaite ouvertement une conférence internationale chargée d'étudier le mouvement monétaire et la répartition de l'or, bien que les précédentes ouvertures faites par l'Angleterre soient restées infructueuses, ainsi que l'a révélé M. Snowden. Cette conférence, qu'on annonce déjà comme devant se tenir à New-York, ne s'occupera pas seulement de la question de l'or, mais aussi du problème de l'argent.

Rome, 23 septembre.

Les journaux annoncent que le gouvernement italien a donné télégraphiquement des instructions à ses représentants diplomatiques pour qu'ils informent les gouvernements auprès desquels ils sont accrédités que l'Italie n'envisage aucun changement dans le cours de la lire, stabilisée en 1927. Le gouvernement italien est d'avis que les fluctuations qui se sont produites, hier mardi, n'ont aucune importance. La situation est considérée avec un calme parfait. D'autre part, le gouvernement italien entend aider le gouvernement britannique, soit en laissant ses dépôts en livres sterling à Londres, soit en empêchant toute spéculation en Italie sur la monnaie britannique.

Le désarmement

Milan, 23 septembre.

Le *Corriere della Sera,* commentant les travaux de Genève, est d'avis que les discussions sur le désarmement ont virtuellement commencé, bien que la conférence ne doive s'ouvrir que dans quelques mois. Les représentants des différents gouvernements, quoique restés sur le terrain préliminaire et consultatif, prennent déjà position. On distingue déjà les partisans sincères d'une limitation réelle des armements et les adversaires plus ou moins francs de cette limitation. Le *Corriere della Sera* déplore ensuite l'attitude obstructionniste (!!) de la France. Une trêve des armements, dit-il, ne causerait aucun préjudice à la France, car celle-ci se trouve déjà dans une situation privilégiée, et constituerait un important facteur de confiance et un événement d'un caractère spirituel, de nature à faciliter la lutte engagée pour surmonter le malaise mondial.

Les élections anglaises

Londres, 23 septembre.

(Havas.) — On apprend qu'il ne faut pas s'attendre à ce que le cabinet prenne des décisions au sujet des élections générales avant que le premier ministre ait rejoint Downing-street après les quelques jours de repos que lui ont prescrit les médecins.

M. François-Poncet a remis ses lettres de créance au président du Reich allemand

Berlin, 23 septembre.

M. André François-Poncet, nouvel ambassadeur de France à Berlin, a été reçu, hier matin, mardi, à 10 h. 30, par le président du Reich, le maréchal Hindenburg, pour la remise de ses lettres de créance.

En remettant ces documents, M. François-Poncet a prononcé une allocution, dont voici le principal passage :

« Je m'emploierai de mon mieux à seconder les vues du gouvernement français sur les traces de mon éminent prédécesseur.

« Mais, pour mener à bien la tâche qui m'incombe, il me sera précieux de trouver l'appui de Votre Excellence, qui préside avec tant de dignité, au milieu du respect de tous, aux destinées du peuple allemand. »

Le président du Reich a répondu dans les termes suivants :

« Le gouvernement français désire, dans toute la mesure de ses moyens, donner aux relations des deux pays voisins le plus de stabilité et le plus de sécurité possibles.

Les intentions du gouvernement français d'établir une féconde coopération sur la base de relations confiantes, répondent entièrement à nos sincères désirs, et nous espérons que la visite imminente des hommes d'Etat français responsables à Berlin contribuera à la réalisation de ces vœux.

Je suis heureux, monsieur l'ambassadeur, que, suivant l'exemple de votre prédécesseur, vous considériez comme votre tâche la plus haute de vous employer énergiquement avec tous vos moyens à atteindre le but que nous poursuivons tous : le bien-être de nos pays, l'apaisement de l'Europe ébranlée et par là le salut de l'humanité. »

Pèlerinage français à Rome

Rome, 23 septembre.

Deux trains transportant les 1200 Jocistes français (Jeunesse ouvrière catholique) sont arrivés, lundi soir, à Rome. Les jeunes pèlerins ont été reçus à la gare par M. Gentil, conseiller à l'ambassade de France auprès du Saint-Siège, Mgr Vanneufville et Mgr Fontenelle, accompagnés de très nombreux ecclésiastiques français de Rome. Mgr Saliège, archevêque de Toulouse, se trouvait dans le premier train.

La population italienne a accueilli très aimablement les jeunes ouvriers catholiques de France, dont la parfaite tenue, la bonne humeur et l'entrain ont produit la meilleure impression.

Tempête sur l'Adriatique

Ancône, 23 septembre.

Un violent orage vient de causer d'importants dégâts dans plusieurs localités de la province d'Ancône. La région d'Osimo a particulièrement souffert. De Cervia, on signale qu'une barque, surprise par la tempête, a coulé à pic. Des cinq pêcheurs à bord, deux se sont noyés.

Le conflit sino-japonais

Londres, 23 septembre.

On mande de Washington au *Morning Post* :

Le département d'Etat, tout en se rendant compte de la gravité de la tournure qu'ont prise, au cours de ces derniers jours, les événements sino-japonais, estime que le conflit relève du traité international de 1922 plutôt que de la juridiction du pacte Kellogg. On pense, en effet, qu'il serait difficile d'invoquer ce dernier étant donné qu'il s'agit surtout d'hostilités non déclarées ouvertement, tandis que le mouvement militaire japonais en territoire chinois semble nettement contrevenir au traité de 1922 signé par neuf puissances, parmi lesquelles le Japon, et qui impose le respect de l'intégrité et de l'indépendance territoriale et administrative de la Chine.

Dans les partis allemands

Berlin, 23 septembre.

Les attaques de M. Hugenberg contre le chancelier et son parti au congrès national-allemand de Stettin ont causé un vif mécontentement dans les milieux centristes.

« Nous nous bornerons à remarquer, réplique la *Germania,* que notre répulsion à lui faire des avances n'a fait que s'accroître après ses discours de Stettin. Les spéculations de M. Hugenberg feront certainement faillite. »

Du côté populiste (conservateurs-libéraux), si on aspire toujours à un rapprochement avec les nationaux-allemands, on déplore l'attitude de M. Hugenberg, qui ne peut que le rendre plus difficile.

L'officieuse *Correspondance nationale libérale* attribue cette attitude au désir de surenchère provoqué par la concurrence de Hitler. M. Klein, rédacteur en chef de la *Deutsche Allgemeine,* tout en condamnant l'attaque contre le chancelier comme prématurée, approuve le programme extérieur de M. Hugenberg qu'il juge modéré. Il estime que l'opposition a le droit de revendiquer pour elle le pouvoir et que le second discours de M. Hugenberg n'a pas complètement fermé la porte à une entente avec les partis moyens.

A Kœnigsberg, a eu lieu une réunion du Casque d'acier. Le major Wagner, un des chefs de l'organisation, a prononcé un discours dans lequel il a déclaré que le but du Casque d'acier est de lutter contre le traité de Versailles et la Constitution de Weimar.

« Le Casque d'acier offre ses services au gouvernement de Berlin, a-t-il dit, pour combattre le traité de Versailles. Les postulats de l'association, en matière politique, sont les suivants : 1° l'Allemagne ne payera pas de réparations ; 2° il faut établir un service universel de travail : tous les ans, un groupe de citoyens seront exercés dans un métier en observant les règlements de l'ancienne armée impériale ; 3° les importations doivent être limitées ; 4° on doit liquider les monopoles inutiles ; 5° on doit décréter un moratorium et établir une monnaie provisoire. Enfin, en politique étrangère, l'Allemagne doit adopter très nettement une politique antipolonaise. »

SUISSE

Mort de M. Arsène Niquille, directeur des chemins de fer fédéraux

Berne, 23 septembre.

M. Arsène Niquille, de Charmey, directeur général des Chemins de fer fédéraux, est décédé cette nuit, à la suite d'une attaque d'apoplexie. Il était âgé de 65 ans.

M. Arsène Niquille se trouvait encore parfaitement bien hier, mardi. Il était encore allé à son bureau et avait passé la soirée en famille.

Traité d'extradition

Berne, 23 septembre.

Le Conseil fédéral a décidé d'autoriser le ministre de Suisse à Rio-de-Janeiro à signer le traité d'extradition conclu avec le Brésil.

CHAMBRES FÉDÉRALES

Conseil national

Le traité de commerce avec la Hollande

Berne, 23 septembre.

M. Tschumi (Berne), paysan, et M. Steinmetz (Genève), libéral, ont fait rapport sur le traité de commerce avec les Pays-Bas, conclu le 28 mai 1930, et qui n'apporte pas de grands changements dans le règlement des relations commerciales entre les deux pays. C'est une adaptation aux besoins actuels.

La loi sur l'alcool

Le traité a été ratifié sans discussion.

Le Conseil national a repris la loi sur l'alcool.

M. Grünenfelder (Saint-Gall), catholique, et M. Graber (Neuchâtel), socialiste, ont proposé au nom de la minorité de la commission que les prix de vente des boissons distillées ne fussent ni inférieurs à 500 francs ni supérieurs à 800 francs, par hectolitre d'alcool pur.

La majorité de la commission a proposé 450 et 750 francs.

M. Musy a combattu la proposition de la minorité qui a été soutenue par M. Graber (Neuchâtel), socialiste, qui a estimé qu'un prix trop bas serait contraire au but de la loi.

M. Bujard (Vaud), libéral, a estimé que, avec les prix proposés par la majorité, il sera possible d'acheter de l'eau-de-vie à meilleur marché que le vin. C'est pourquoi il faudrait augmenter le prix minimum de l'alcool de bouche. Il a appuyé la proposition de la minorité.

Les prix proposés par la majorité ont été votés par 62 voix contre 58.

L'article 38 a été adopté.

Les articles 39 à 43 traitent du commerce privé de l'alcool. L'article 39 définit que le commerce de gros s'entend de la livraison de 40 litres au minimum. La minorité de la commission a proposé 60 litres, ce qui a été rejeté.

Le développement de l'enseignement catholique au Japon

De l'agence Fides :

Quand ils revinrent au Japon après les traités de 1858, les missionnaires catholiques visèrent tout d'abord à établir solidement l'Eglise dans le peuple. Ils ne méconnaissaient pas l'importance de l'école comme moyen d'apostolat, mais ils se disaient qu'elle viendrait plus tard, comme d'elle-même, à mesure que s'élargirait leur champ d'action. C'est pour cette raison que l'histoire de l'instruction et de l'éducation proprement dites ne commence au Japon qu'avec le dernier quart du 19me siècle. Mais les progrès considérables de l'Eglise au Japon actuellement, dans les milieux plus cultivés tout spécialement, sont bien dus, en grande partie, à l'importance qu'on donne à l'enseignement.

Pendant des années, les écoles catholiques japonaises ont connu de grandes difficultés. Elles réussirent malgré tout à gagner sans cesse du terrain et à s'imposer à la considération générale. Elles paraissaient, de l'extérieur, et elles étaient, en réalité, inférieures à beaucoup de leurs rivales, mais elles avaient quelque chose de propre et d'original qui devait vite en faire apprécier tous les avantages : un programme bien défini et l'idéalisme de leur corps enseignant. L'enseignement catholique a toujours et partout cherché à donner une formation harmonieuse de l'intelligence et de la volonté, et c'est cela qui lui a valu son succès dans les classes élevées et moyennes du Japon. Les collèges catholiques ne négligent certes pas le côté technique de l'instruction ; ils lui donnent au contraire beaucoup d'importance, mais ils veulent que la formation du caractère aille de pair avec le développement de l'intelligence.

Les principales écoles secondaires de Tokio sont actuellement obligées de refuser des élèves. D'autre part, les exigences mêmes de l'enseignement ne permettent pas d'en accepter un trop grand nombre. Seishin Gakuin, l'école secondaire de filles, dont les Sœurs du Sacré-Cœur prirent la direction à Tokio, après la destruction de nombre d'écoles gouvernementales dans le tremblement de terre de 1923, et cela à la demande de beaucoup de familles, avait accepté, exceptionnellement, ces dernières années, jusqu'à 500 élèves. Mais on tend à réduire progressivement ce chiffre, parce que seule une méthode de sélection attentive et sévère peut assurer le prestige et l'avenir de l'école. La même congrégation de Sœurs a une autre école à Obayashi, près de Kobé, où le nombre des élèves est strictement limité à 300. Le même système est en vigueur dans deux autres écoles secondaires de filles de Tokio : Futaba et Kudan, de même que dans les écoles de garçons et à l'université catholique.

Une autre supériorité des collèges catholiques leur vient de leur discipline. Les cas d'insubordination ne se rencontrent pas souvent et ne restent jamais impunis ; les élèves savent très bien que leurs maîtres, presque tous religieux, ne travaillent pas pour gagner de l'argent, mais pour un idéal et pour le bien de leur pays, et naturellement ils les apprécient et s'efforcent de ne point troubler la bonne marche de la maison.

Le fait que la majorité du personnel enseignant au Japon est constitué par des étrangers est un avantage remarquable, car, plus que nulle part ailleurs au Japon, on a le désir d'apprendre les langues et de s'adapter au genre de vie des peuples d'occident. Les écoles catholiques offrent le meilleur moyen d'apprendre l'anglais, le français, l'allemand, l'italien, l'espagnol, etc. Et les instituts supérieurs préparent de la meilleure façon ceux qui se destinent aux carrières diplomatiques, à la science, au commerce à l'étranger ; aussi un grand nombre d'hommes d'Etat, d'hommes de science ou d'hommes d'affaires, des plus éminents du Japon, ont voulu que leurs fils fréquentent les écoles secondaires catholiques de Tokio.

A côté de l'instruction et de l'éducation, on donne encore dans nos écoles une importance discrète au sport, mais il n'arrive jamais que cela soit au détriment de l'enseignement. Le collège Saint-Joseph de Yokohama passe pour avoir d'excellentes équipes sportives, qui ont souvent remporté des prix dans les concours régionaux, mais il est réputé aussi pour le niveau élevé de son enseignement et pour le nombre de ses élèves qui ont obtenu à l'étranger des distinctions ambitionnées.

Quant à l'enseignement spécifiquement religieux et à la propagation de l'Evangile, qui est au fond le but et la raison d'être des écoles, toutes les écoles s'en abstiennent, parce que la loi japonaise interdit tout enseignement de ce genre pendant l'horaire scolaire. Dans quelques établissements, des écoles de filles en particulier, l'enseignement religieux se donne en dehors des heures de classe, mais chaque élève est libre de rester ou de s'en aller : la religion doit être matière de libre choix, si l'on veut qu'elle ait plus tard quelque influence sur la vie. Effectivement, le nombre des baptêmes dans les écoles catholiques est relativement peu élevé, même dans les écoles de filles. Comme le baptême constitue généralement au Japon un empêchement au mariage pour les jeunes filles, ou du moins leur crée des difficultés, pas mal d'élèves qui veulent se faire chrétiennes attendent jusqu'au moment de leur mariage et se font baptiser après, si leur mari le permet. D'autres qui se sont fait baptiser à l'école, ou bien ne se marient pas, ou bien attendent de trouver un mari catholique. Dans tous les cas, le choix est absolument libre. L'expérience est là pour montrer que c'est le meilleur système pour avoir des fidèles convaincus et vraiment solides dans leur foi ; d'ailleurs, le nombre des Japonais qui abandonnent l'Eglise est infime. Dans les écoles de garçons, on est encore plus rigoureux que dans les écoles de filles. Les Frères maristes n'enseignent la religion qu'à ceux qui en font la demande, et l'on exige une permission écrite des parents. Quand le catéchumène demande le baptême, les parents s'engagent par écrit en présence du prêtre à laisser à leur enfant pleine liberté de pratiquer sa religion ; le baptême n'est donné que lorsque cet engagement est signé.

On peut alors se demander comment on atteint le but essentiel des écoles ? Et à quoi servent ces écoles en définitive si le nombre des conversions est si peu élevé ?

Pour être indirecte, l'influence religieuse des écoles n'en est pas moins réelle. D'abord, les élèves des écoles catholiques sont en contact avec des catholiques, se font des amis parmi les catholiques, apprécient leurs professeurs et, du même coup, la religion dont ils s'inspirent dans leur enseignement. De plus, l'atmosphère de ces écoles est chrétienne, et lorsqu'il arrive qu'on discute un point de morale théorique ou pratique, on saisit naturellement l'occasion de faire connaître aux enfants la morale chrétienne. Et même si ces enfants ne se décident pas à embrasser formellement le catholicisme, ce contact qu'ils auront eu dans leur jeune âge avec la religion catholique restera dans leur cœur comme un bon souvenir et souvent comme une sorte de guide moral à travers la vie. En pratique, beaucoup d'anciens élèves, sans être chrétiens, mettront en pratique cet enseignement qu'ils auront reçu à l'école catholique. Les préjugés contre la religion de la Croix disparaissent, l'estime pour l'idéal chrétien va grandissant, et lentement mais sûrement se prépare le terrain pour la conversion des générations futures.

Il est évident qu'un pays dont la civilisation est aussi avancée que le Japon n'adoptera jamais intégralement les principes du catholicisme si la jeunesse ne reçoit d'abord une formation qui soit en harmonie avec l'esprit du Christ. Il peut se faire que les résultats immédiats soient petits et lents, et que le nombre des conversions semble ne pas correspondre aux efforts des missionnaires, mais le temps travaillera certainement en faveur de l'Eglise et de son avenir. Il a fallu treize siècles pour que toute l'Europe se plie au joug du Christ, on ne peut pas raisonnablement prétendre qu'une vieille civilisation comme la civilisation japonaise se conforme à l'Evangile en l'espace d'une ou deux générations.

Si les écoles catholiques continuent à se développer dans la mesure où elles ont grandi durant ces quarante dernières années, sans aucun doute l'esprit chrétien, imperceptiblement peut-être, mais sûrement, jettera des racines profondes dans la population japonaise.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Encore un missionnaire capturé par les brigands chinois

Le 15 août dernier, le Père Sands, de la Société des missionnaires de Saint-Colomban, de la préfecture de Hanyang, province de Houpeh, fut fait prisonnier par les rouges pendant qu'il faisait la visite d'une mission voisine de la sienne, celle de Chi-Wu-Tai, dont le missionnaire était en congé pour cause de maladie. Après avoir dit la messe, le Père Stands voulut retourner dans son village, mais il trouva la route barrée par les soldats rouges qui étaient arrivés pendant la nuit, après avoir occupé et brûlé la ville de Lo-Ja-Kow. Il essaya de revenir à Chi-Wu-Tai ; mais toute la région était inondée, et c'est en barque qu'il gagna les locaux de la mission. Il venait d'atteindre la maison lorsque arriva un bateau chargé de rouges qui le firent prisonnier et détruisirent toute la mission, ne laissant que les murs.

Le Père Sands, en venant à Chi-Wu-Tai, avait apporté 300 dollars pour secourir les pauvres de la paroisse et les avait, dès son arrivée, confiés à un vieux catéchiste qu'il chargeait de les distribuer. Lorsqu'il vit entrer les rouges, le vieillard jeta l'argent dans l'eau par la fenêtre : c'est la seule chose qui ait été sauvée des bandits. On n'a point eu de nouvelles du Père Sands depuis le jour de son arrestation.

LA VIE ÉCONOMIQUE

4,324,000 chômeurs en Allemagne

Durant la période du 1 au 15 septembre, le nombre des chômeurs en Allemagne s'est accru d'environ 109,000. Il est maintenant de 4,324,000.

En Angleterre, les chômeurs diminuent

A la date du 15 septembre, le nombre des chômeurs était de 2,789,080, soit 11,551 de moins que la semaine précédente, de 685,867 de plus que l'année dernière à pareille époque. On fait remarquer que c'est la première fois, depuis huit semaines, que le chiffre des chômeurs marque une diminution.

Restriction dans la culture du coton

Le gouverneur de l'Etat de Texas a apposé sa signature à la loi Olsen qui prévoit une réduction de 30 % de la surface ensemencée en coton pour les années 1932 et 1933.

La fabrique de cuir « Alpina »

Les actionnaires de la fabrique de cuir Alpina, à Gümligen-Berne, sont convoqués pour le 5 octobre en assemblée générale ordinaire.

Parmi les objets inscrits à l'ordre du jour, figurent le vote de la décision de liquidation de la société et la nomination d'une commission de liquidation.

Le conseil d'administration présentera, à cette assemblée, un rapport détaillé motivant, à son avis, la liquidation de la société, liquidation provoquée par la crise profonde qui sévit actuellement et qui frappe d'autant plus l' « Alpina » que cette dernière travaille essentiellement pour l'exportation.

Dans le cas où il ne se trouverait pas, lors de l'assemblée du 5 octobre, la majorité requise pour la dissolution de la société (⅔ des actionnaires), une autre assemblée générale extraordinaire serait convoquée pour le 9 novembre.

Pour lutter contre la crise

Les représentants des principales Banques de Bruxelles et des principaux trusts belges ont tenu une réunion, hier matin mardi, à la Banque nationale, sous la présidence du premier-ministre, M. Renkin.

Un consortium au capital d'un milliard de francs a été constitué en vue d'apporter au marché le soutien qui lui serait éventuellement nécessaire.

Les dirigeants des grandes sociétés financières belges ont estimé, en effet, que la valeur intrinsèque des entreprises belges ne justifiait pas les cours dépréciés actuels. La baisse de la Bourse est le résultat d'un découragement général et injustifié, contre lequel le moment est venu de réagir énergiquement.

Parmi les principales dispositions prises pour défendre le marché belge, figurent notamment l'interdiction de coter des valeurs belges sur lesquelles il y a 5 % de baisse, l'obligation pour les vendeurs de livrer les titres le lendemain, avec facilité pour l'acheteur d'annuler les contrats si les titres ne sont pas remis dans les 24 heures, et enfin l'interdiction de traiter en groupe.

Automobilisme

La « roue-libre »

Il y a une dizaine d'années, deux ingénieurs français, MM. Toutée et Lagache, avaient proposé qu'on adoptât en automobile le dispositif dénommé « roue-libre » qui, appliqué à la bicyclette vers 1900, est devenu fondamental dans toute machine à deux roues mue par la force humaine.

Mais les freins des automobiles, à cette époque, étaient insuffisants en puissance et en durée ; or, le problème de la roue-libre est entièrement fondé sur le freinage du véhicule. La proposition n'eut donc pas l'agrément des automobilistes. Elle nous est revenue, ces derniers mois, des Etats-Unis.

On sait l'agrément et l'économie d'efforts que procure à un cycliste le fait que le pédalier de sa machine peut actionner la roue motrice mais ne peut pas être actionné par elle. Douceur de rouler, pendant, parfois, de longues distances comme dans un véritable glissement. Repos à rouler souvent sans que les jambes aient à produire le moindre effort moteur. Agrément et économie musculaire qui ont comme contre-partie la nécessité de freins robustes et durables.

De la bicyclette, la roue-libre peut-elle logiquement passer à l'automobile ?

Il est incontestable que l'agrément de roulement qu'on éprouve dans une automobile lancée dont le mécansime de transmission est tout à coup désolidarisé du moteur est réel. On se sent alors, si la route est bonne, glisser comme sur l'eau.

Il n'est pas niable non plus que la roue-libre détermine une économie d'essence, puisque, fréquemment, le moteur ne « tire » pas dans un trajet où, selon le mode classique, il serait demeuré constamment « attelé » à la voiture. Cette économie, selon les cas, peut varier de 10 à 30 %, dit-on. Elle est grande pour les conducteurs qui mènent sagement ; elle est faible et même nulle pour ceux qui poussent constamment au maximum leur moteur.

Mais les inconvénients de la roue-libre sont nombreux.

M. Baudry de Saunier, un spécialiste de l'automobile, les a examinés dans l'hebdomadaire français *Science et monde*.

Le plus évident de ces inconvénients est qu'elle exige un ensemble de freinage irréprochable, puisque désormais le moteur ne retient plus jamais la voiture. Et l'on sait que le freinage n'est pas précisément, même dans nos voitures modernes, la fonction la mieux assurée ! Que de réglages et même de réparations n'exigent pas nos freins ! On peut donc se demander, en sus du danger que présentent des freins médiocres, surtout en la circonstance, si l'usure rapide des garnitures n'entraînera pas des débours qui compenseront, et au-delà, les économies de combustible réalisées par la roue-libre.

De plus, cette impossibilité qu'a le moteur à retenir la voiture n'est plus admissible si l'on considère le cas au point de vue des descentes rapides et longues, en montagne. Là, il n'y a pas de freins, du moins en l'état actuel de notre technique, qui puissent résister à un pareil travail ; ils arriveraient même à mettre le feu à la voiture ! Il a donc fallu adjoindre à la roue-libre un dispositif d'enclenchement qui permît au conducteur de revenir au vieux procédé et de demander de temps en temps au moteur de venir au secours des freins défaillants. Et c'est là l'origine des reproches complémentaires qu'on adresse à la roue-libre : l'accroissement de complications, de poids, de fragilité et finalement de prix dont elle charge la voiture, pour un bénéfice après tout bien léger.

De plus, la roue-libre met à la ferraille tous les appareils qui, sur une automobile, fonctionnent par dépression du moteur (servo-freins, essuie-glace, etc.), puisque, au moment où l'on aurait besoin d'un gros effort de succion, le moteur ralentit au maximum, 200 tours-minute, par exemple, et ne conserve d'autre puissance que celle qu'il lui faut pour se faire tourner lui-même.

Enfin, et ce n'est pas là la moindre critique, la roue-libre oblige le constructeur à trouver (et il le cherche encore à l'heure actuelle !) un nouveau procédé de recharge de la batterie par dynamo. Jusqu'ici, la dynamo était liée au moteur et envoyait du courant aux accumulateurs dès qu'il atteignait une vitesse d'environ 300 à 400 tours à la minute. Or, désormais, le moteur, à tout moment, tombe à 200 tours. Le disjoncteur, si fragile, fonctionne donc presque constamment pour que la batterie ne se décharge pas dans la dynamo, et la dynamo ne recharge plus la batterie que de loin en loin. Il y a là toute une révolution de détail à assurer.

Toutes ces observations peuvent évidemment ne pas aboutir à la condamnation formelle de la roue-libre en automobile. Son emploi est fort agréable quand on en a fait un apprentissage de quelque durée ; elle procure peut-être quelque économie de combustible. Et puis, elle a la recommandation de la mode !

Mais il serait téméraire de conclure que les bonnes et solides automobiles vont toutes, dès demain, comporter une « roue-libre », coûteuse et obligatoirement fragile.

Protection de la jeune fille

On nous écrit :

La branche suisse de l'Association catholique internationale des Œuvres de protection de la jeune fille a tenu, à Bâle, les 9 et 10 septembre, sa 32me assemblée générale, sous la présidence de Mme Wein-Marchal, présidente nationale. Mme de Montenach, présidente générale de l'Association, honorait la réunion de sa présence.

Son Exc. Mgr Besson s'était fait représenter par M. le chanoine Charrière.

Toutes les sections cantonales avaient envoyé des délégués qui ont pris part à la séance de travail, précédée du discours d'ouverture de la présidente nationale. A la séance publique qui lui a succédé, ont été présentés une étude très documentée sur la collaboration de l'Œuvre de protection à l'éducation de la jeunesse féminine des villes et un exposé du travail à faire en faveur des employées d'hôtel et de restaurant. Nombre de propositions ont été suggérées sur les meilleurs moyens d'action ouverts à la Protection.

Une assemblée de propagande a réuni ensuite, dans la soirée du 9 septembre, tous les participants et de nombreux amis de l'Œuvre dans la grande salle de la Foire suisse d'échantillons, où l'on a entendu une éloquente conférence de M. le curé Dubler, d'Olten, sur *La protection de la jeune fille à la lumière de l'Action catholique*. Une charmante réception a suivi, au foyer, une réunion toute d'intimité, qu'agrémentèrent des productions musicales d'une artiste bâloise.

Le 10 septembre, au matin, au sortir de la messe à l'église Sainte-Claire, une importante séance publique a eu lieu dans la grande salle utilisée la veille. Après un discours de bienvenue plein de cordialité de la présidente nationale, Mme de Montenach a pris à son tour la parole pour donner un aperçu du splendide développement de l'Association et relever, avec chiffres à l'appui, les excellents services rendus par ses organisations. Les applaudissements qui ont souligné le vibrant exposé de la présidente générale lui ont prouvé combien elle avait su captiver son auditoire.

On a entendu ensuite la lecture d'un résumé de l'activité générale de la branche suisse en 1930, du rapport financier de la Caisse centrale et du rapport de l'œuvre de relèvement moral. Puis, M. le curé Meyer, de Gretzenbach (Soleure), a parlé de la collaboration de la Protection à l'éducation de la jeunesse féminine de la campagne.

Les statuts nouvellement élaborés ont été présentés à l'assemblée et adoptés à l'unanimité. La composition du Comité national, — auquel, d'après les statuts, quelques membres d'honneur ont été ajoutés — a été approuvée sans opposition, de même que le programme de travail pour 1931.

M. le chanoine Charrière, parlant au nom de S. Exc. Mgr Besson, a remercié et félicité la branche suisse de l'excellent travail effectué, la félicitant surtout de l'esprit profondément chrétien, de l'esprit surnaturel qui anime son Comité national. Les remerciements de la présidente nationale et de M. le curé Kæfer à toute l'assistance ont clos cette assemblée, dont un pèlerinage en commun à Mariastein a été le digne couronnement.

Le comité bâlois s'était multiplié pour préparer ces journées et leur assurer un plein succès ; aussi tous les participants en gardent-ils un très agréable souvenir.

AVIATION

L'avion « stratosphérique »

On termine à Dessau (Anhalt) la construction d'un avion de type nouveau destiné à des ascensions dans la stratosphère. Cet appareil est entièrement métallique, les ailes sont très basses, effilées à l'extrémité. D'une envergure de 28 mètres, l'avion a la forme d'un triangle.

Deux innovations différencient cet appareil des avions courants de dimension moyenne :

Un condensateur placé immédiatement derrière le moteur aspire par rotation l'air des hautes altitudes et alimente le moteur de 800 CV qui peut ainsi fonctionner comme à l'ordinaire. La cabine est construite d'après le principe de la sphère dont s'est servi le professeur Piccard lors de sa fameuse ascension, avec cette seule différence que la paroi de la cabine est double afin d'atténuer les sautes de température en cours de vol.

La cabine peut contenir deux personnes ; elle est absolument étanche. Un compresseur permet de renouveler l'air de la cabine et de le ramener à la pression atmosphérique normale.

Une autre particularité de l'appareil est que, malgré sa grande capacité ascensionnelle, il ne vole que très lentement sur terre pour n'atteindre sa vitesse maximum que dans la stratosphère.

Cet avion a été construit pour le compte de l'Institut allemand d'essais aéronautiques. Les premiers vols vont commencer incessamment et on disait qu'il n'était pas impossible que le professeur Piccard prît part à la première ascension dans la stratosphère.

Mais le professeur Piccard vient de démentir ce bruit.

Le professeur Piccard a déclaré également qu'il renonçait à faire une nouvelle ascension en ballon libre pour aller contrôler à 4,000 mètres d'altitude ses appareils et observations faites au cours de la célèbre ascension.

Le ballon *F. N. R. S. (Fonds national de recherches scientifiques)* fera cependant une nouvelle ascension dans la stratosphère, muni d'une nouvelle nacelle d'aluminium, pour la construction de laquelle on tiendra compte des enseignements de la première expérience.

Pour cette deuxième ascension, ce sera un équipage belge — un pilote et un physicien — qui prendra place à bord. Ce nouvel équipage s'efforcera de recueillir de nouvelles observations et de battre le record d'altitude au profit de la Belgique.

Le *Fonds national de recherches scientifiques* financera cette deuxième tentative, comme elle a financé la première. Le départ aura lieu, cette fois encore, d'Augsbourg (Bavière), si possible au printemps 1932.

L'inauguration d'un avion

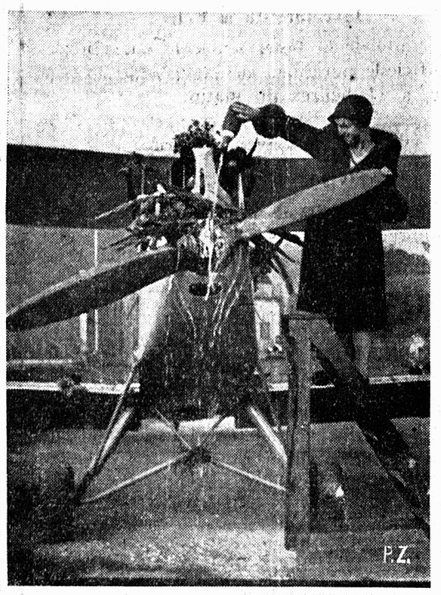

L'Aéro-Club de Berne a inauguré dernièrement un nouvel avion. C'est Mlle Minger, fille du conseiller fédéral bernois, qui a versé sur l'hélice la bouteille de champagne traditionnelle.

PETITE GAZETTE

Routes en béton armé

Les routes nouvelles des Etats-Unis sont, pour la plupart, depuis 1921, construites en béton armé. Un treillage en mailles d'acier, très large, est noyé dans le béton à environ 6 centimètres de profondeur. Une route ainsi faite ne nécessite que le quart des frais d'entretien d'une route ordinaire.

Une route spéciale pour automobiles, de 8 kilomètres de longueur et de 18 mètres de largeur, se construit, en ce moment, à New-York. Elle est en tôle d'acier ondulée, recouverte de béton ; le béton lui-même sera recouvert de tôle mince. La solidité de cette route promet, paraît-il, d'être absolue ; elle présentera, en outre, l'avantage de posséder une grande élasticité.

Machines à écrire au service du public

Dans certaines grandes villes allemandes, à Berlin et à Francfort, entre autres, on vient d'ouvrir des établissements où chaque passant peut entrer, écrire une lettre à la machine et l'expédier.

Vous pénétrez dans un de ces « halls », de grandes caisses sont rangées contre les murs, des caisses hermétiquement closes et percées d'une fente dans laquelle vous êtes invité à glisser une pièce de monnaie.

Cette formalité accomplie, la caisse s'ouvre et une élégante machine à écrire apparaît, pourvue même d'une feuille de carbone pour le double. Seulement, il ne faut pas que votre lettre soit trop longue, car, si vous retournez la feuille pour écrire au verso, la caisse se referme automatiquement.

Pluie d'alcool

Les contrebandiers qui introduisent l'alcool en fraude aux Etats-Unis emploient tous les moyens. Celui dont ils usent surtout en ce moment, c'est l'avion, qui échappe à la surveillance de la police spéciale.

Or, tout récemment, au bord du lac Osakis, dans le Minnesota, des pêcheurs se livraient à leur passion favorite, lorsque l'un d'eux s'écria :

— Il pleut !

Pleuvait-il ? Il pleuvait en effet, mais l'un des pêcheurs ayant reçu une goutte de pluie sur le nez, s'aperçut, lorsque cette goutte descendit jusqu'à ses lèvres, qu'elle avait un goût étrange.

— Il pleut de l'alcool ! s'écria-t-il.

Il en pleuvait, en effet. Un bidon d'alcool transporté dans un avion s'était crevé tout à coup, en passant au-dessus du lac.

SOMMAIRES DES REVUES

Science et Monde ; 17 septembre. — L'actualité de la semaine. — Jeux d'orgue, jeux de lumière. — On vient de découvrir du gaz hélium en Russie. — La radiodiffusion a aujourd'hui 10 ans. — L'automobile doit-elle avoir la roue libre ? par Baudry de Saunier. — La vie des escargots, texte et dessins de C. Pierre.

Science et Monde, l'hebdomadaire scientifique en héliogravure, paraît chaque jeudi ; le numéro : 1 franc. Ernest Flammarion, éditeur, 26, rue Racine, Paris.

FRIBOURG

Foire aux provisions

Les préparatifs

Les préparatifs pour l'organisation de la deuxième Foire aux provisions sont aujourd'hui terminés. Les stands de la Foire et la grande halle sur la place de Notre-Dame sont prêts à recevoir les produits des nombreux exposants inscrits. Ceux-ci rivalisent de zèle afin de présenter au mieux leurs marchandises. Les stands seront très bien aménagés et le coup d'œil d'ensemble satisfera certainement le connaisseur le plus avisé.

Il ne reste plus qu'à souhaiter que les exposants-vendeurs rencontrent le plus grand succès à cette deuxième manifestation économique fribourgeoise, qui entend garder son plus complet caractère commercial.

Ouverture de la Foire

Le comité de la Foire a décidé que l'ouverture officielle aura lieu demain, jeudi, 24 septembre, à 11 heures du matin.

La journée de demain sera réservée à la presse ; elle coïncidera avec la journée officielle.

Visite de la Foire

Les organisateurs de la Foire comptent sur de nombreux visiteurs. Ils lancent un appel vibrant au monde des consommateurs en premier lieu, auxquels la Foire révélera ce que notre canton peut offrir en produits de premier choix.

Cet appel à la visite va également aux producteurs eux-mêmes, aux gens de nos campagnes. En effet, comme il a déjà été dit et répété, un des deux buts de la Foire aux provisions est de démontrer aux producteurs que seuls les produits de première qualité trouvent des débouchés intéressants et constants. A la Foire de l'année dernière, les visiteurs-producteurs ont fait plus ou moins défaut. C'est une lacune à combler. Les producteurs qui visiteront la Foire de cette année ne regretteront pas leur temps, ni leur argent.

La participation

Le chiffre exact des exposants à la Foire aux provisions de cette année — ensuite de quelques inscriptions qu'il a été encore possible de recevoir au dernier moment — est de 90, y compris évidemment les exposants-vendeurs en collectivité. C'est donc plus du double comparativement à l'année dernière. Quant à la place occupée par la présentation des produits, il y a lieu d'enregistrer la même augmentation.

Les prix d'entrée à la Foire

Afin de donner satisfaction à la clientèle des acheteurs, le comité de la Foire a décidé de percevoir, cette année, une finance d'entrée populaire dite « d'approvisionnement ». Celle-ci sera perçue de 8 à 10 heures du matin et ne sera que de 30 c. par personne.

Dès 10 heures du matin, les prix d'entrée seront de 1 fr. 10 pour les grandes personnes et de 55 c. pour les enfants.

Une carte d'entrée permanente pour toute la durée de la Foire (11 jours) sera vendue au prix modique de 3 francs.

Des faveurs spéciales d'entrée seront accordées aux écoles ou pensionnats désirant visiter la Foire. Prière de s'adresser à M. Jules Curty, secrétaire général de la Foire (téléphone 14,52, du 23 septembre au 5 octobre).

Les enfants non accompagnés n'auront pas accès à la Foire.

La taverne de la Foire

La taverne de la Foire, très coquettement aménagée au sous-sol de la Grenette, a vu ses décorations murales fort habilement terminées sous le pinceau expert de M. le professeur Pilloud.

Elle sera desservie par M. Arnold Morel, restaurateur des Merciers. Les succulentes fondues fribourgeoises ainsi que notre salé de campagne y pourront être dégustés.

Dès 6 h. ½ du soir, l'entrée directe à la taverne, sans passer par les locaux d'exposition, sera gratuite.

* * *

Comme l'année passée, il n'y a pas de programme ou de livret de l'exposition. Par une heureuse décision, qui devrait trouver des imitateurs, on a choisi un journal pour donner toutes les indications sur la Foire, soit aux exposants, soit aux consommateurs. Ce journal est le *Paysan fribourgeois*, qui sera vendu sur l'emplacement de l'exposition.

Ecole secondaire de jeunes filles de Fribourg

L'Ecole secondaire de jeunes filles reprendra son activité lundi, 28 septembre. Les nouvelles élèves qui n'ont pas subi en juillet l'examen d'admission se présenteront le matin, à 10 h. précises, tandis que la rentrée générale de toutes les élèves aura lieu l'après-midi, à 2 h. Les personnes qui désirent obtenir des renseignements ou les élèves qui veulent s'inscrire à l'avance pourront le faire les jours précédant la rentrée, soit les jeudi, vendredi et samedi de cette semaine, au bureau de l'Ecole, de 10 h. à midi.

Il nous paraît utile, particulièrement en ce temps de crise économique, de rappeler combien les jeunes filles trouvent à l'Ecole secondaire d'occasions de préparer leur avenir suivant leurs aptitudes et leurs goûts sans imposer à leurs parents de trop lourds sacrifices. La section d'enseignement général, dont l'école normale conduit au brevet d'institutrice et l'école pratique d'employées aboutit au diplôme cantonal de fin d'apprentissage commercial, permet aux élèves dont les parents habitent la ville de Fribourg de pousser leurs études jusqu'à l'âge de 15 ans sans exiger d'écolage et demande aux autres élèves une finance d'inscription plus que modeste.

Dans la section professionnelle, aux écoles de coupe et de confection, de lingerie et de modes, l'apprentissage est entièrement gratuit. Quant à l'école de cuisine, dont la réputation est bien établie, elle forme des professionnelles toujours recherchées et fournit aux futures maîtresses de maison, avec ses cours trimestriels ou semestiels, une préparation excellente, à des conditions extrêmement favorables.

Si l'on ajoute que les divers ateliers servent une clientèle nombreuse, satisfaite à la fois de la bonne exécution des commandes et de la modicité des prix, et que la pension à l'école de cuisine, pour le repas de midi, est des plus appréciées ; si l'on compte, enfin, les services rendus par les cours rapides trimestriels de coupe et confection et de lingerie, on conviendra que cette école mérite la bienveillance dont elle est l'objet de la part des autorités et la sympathie et la confiance que lui témoignent les familles.

Moto-Club du Mouret

On nous écrit :

Sous cette dénomination, s'est fondée dernièrement une association des motocyclistes de la contrée du Mouret. Cette société naissante compte déjà 20 membres et a pour président M. Maxime Brulhart, d'Oberried, et pour secrétaire-caissier, M. Robert Dousse, à Essert. Grâce à la complaisance de M. l'inspecteur forestier von der Weid, qui a bien voulu autoriser l'usage de la route du Burgerwald, le nouveau Moto-Club a fait sa course d'essai dimanche dernier sur cette côte du Burgerwald, en présence de nombreux spectateurs. Douze concurrents ont participé à cette épreuve longue de 1 km. 250 m. Le minimum de temps a été fait par M. Gabriel Eggertschwyler, en 42 secondes.

La route en question présente pour l'avenir l'aspect d'une des plus intéressantes pistes motocyclistes de nos préalpes fribourgeoises.

Ecole ménagère agricole

Les examens de clôture du premier cours d'été de l'Ecole ménagère agricole de Sainte-Agnès auront lieu samedi, 26 septembre, à 9 h. ½ du matin.

Ce cours a été suivi par une dizaine d'élèves.

Le match de tir intercantonal de la Suisse romande

Au stand d'Yverdon, s'est disputé, lundi, le match de tir intercantonal de la Suisse romande, auquel participaient des équipes représentatives des cantons de Vaud, Neuchâtel, Fribourg, Valais et du Jura bernois.

Il faut noter le succès parfait de ce premier match, au cours duquel de très beaux résultats ont été obtenus et où il a été brûlé, au fusil, 3,116 cartouches, et 1,000 cartouches au pistolet.

A la proclamation des résultats, ont pris la parole : MM. André Delacrétaz, président de la Société vaudoise des matcheurs ; Jaques, de Nyon ; Grandjean, de La Chaux-de-Fonds, et Andrey, de Fribourg.

Voici les résultats :

Fusil : 1. Vaud, 509,888 p. ; 2. Jura bernois, 507,000 p. ; 3. Neuchâtel, 494,428 p. ; 4. Fribourg, 488,666 p. ; 5. Valais, 481,25 p.

Pistolet : 1. Vaud, 251,833 p. ; 2. Neuchâtel, 236,800 p. ; 3. Fribourg, 235,000 p.

Champion romand au fusil : Henri Barbieri, Saint-Cergues, 528 points.

Champions des différentes positions : couché, Gaston Cuttat, Courtételle, 186 p. ; à genou, William Braissant, Lausanne, 180 p. ; debout, Henri Barbieri, Saint-Cergues, 177 p.

Champion romand au pistolet : Fernand Nicole, Morges, 266 p.

Distinctions délivrées :

Fribourg. — Fusil : Jean Eggertswyler, Saint-Sylvestre, 519 p. ; Henri Eggertswyler, Le Mouret, 509 p. ; Ernest Reinhard, Middes, 491 p. ; Walter Widmer, Fribourg, 491 p. ; Marcel Schneuwly, Cormondes, 490 p.

Pistolet : Florian Bullo, Fribourg, 258 p.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Mænnerchor und *Gemischter Chor* haben ihre Gesangöbungen wieder begonnen und laden Sænger und Sængerinnen deutscher Zunge zum Eintritt in den einen oder andern Chor freundschaftlich ein. Uebung für Mænnerchor am Donnerstag, für Gemischten Chor am Dienstag, abends, 8 ¼ bis 10 Uhr, im reformierten Schulhaus, im Gambach.

Publications nouvelles

Camille Mayran. *Aspects de la cathédrale de Strasbourg.* Editions Bernard Grasset, Paris.

Ce livre est un poème en prose consacré à la célèbre cathédrale alsacienne. Mme Camille Mayran y décrit avec un rare bonheur les aspects de la cathédrale aux diverses heures du jour : à l'aurore, quand elle s'élève « énorme, hérissée, magnifique et un peu monstrueuse sous ses toits verts, dans la surprise du jour et l'haleine du matin froid » ; au moment de la grand'messe dominicale, quand, « de tous les enfoncements des nefs croisées, percent entre les piliers les rayons d'un jour plus brillant que les yeux des tigres » ; le soir, où « géante solitaire, sans rapport ni proportion avec rien de ce qui compose la ville, elle jaillit hors du brouillard, la flèche à gauche, comme avide de respirer le ciel même ». La cathédrale de Strasbourg n'a pas l'élégance royale, délicate et régulière, le ton précieux « de relique et de cendre » des églises françaises ; sa voûte solennelle, sa coupole, son pinacle de grès rose, ses vitraux palpitants de feux, ont quelque chose de formidable et de majestueux.

Mme Mayran ne regarde pas sa cathédrale comme un pédant esthète : c'est une âme croyante qui comprend les beautés de la liturgie et qui sait goûter les joies du recueillement. « La cathédrale ne s'élève que pour le sacrifice de son autel au Dieu d'Abraham... L'Eglise est là, qui par l'Evangile, par les sacrements, par les saints répand dans le monde la lueur de Dieu. »

Le livre de Mme Mayran continue dignement la collection qu'avait inaugurée le « Portail royal » de M. René Schwob, consacré à la cathédrale de Chartes. Il est soigneusement imprimé et enrichi de remarquables illustrations.

Secrétaire de la rédaction : *Armand Spicher.*

†

Madme veuve Julie Rohrbasser-Singy et ses enfants : Ida, Alphonse, Alphonsine, Angèle, Alfred, Jeanne et Bernadette, à Nierlet ; Mlle Martine Singy, à Friboug ; M. et Mme Joseph Telley-Rohrbasser, en France ; les familles Singy et Rohrbasser, à Corsalettes et Mottas, à Montheaux, font part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur l'abbé Ernest SINGY

leur cher frère, oncle et parent, pieusement décédé à Vichy, après une courte maladie, muni des sacrements de l'Eglise.

L'office d'enterrement sera célébré à l'église de Ponthaux, jeudi 24 septembre, à 9 h. ½.

Le présent avis tient lieu de faire part.

Egaré

par collégien, sur camion, faisant trajet halte Givisiez à Belfaux, un **paquet** contenant pantalon sport. Expédier tout de suite contre récompense à **M. Chatalley, No 102, Estavayer.** 14645

On achèterait immeuble

de rapport. Indiquer prix et revenu brut.

S'adresser par écrit sous **P 41179 F, à Publicitas, Fribourg.**

Clarinette-Accordéon

professionnel disponible pour la Bénichon d'octobre. Prix modéré.

Moussoné, Petites Roches, 1, Lausanne. 10115

Ia Raisin de table

tessinois, tr. doux, beaux, à 40 ct. le kg. — Pour la fabrication du vin, meilleur marché. 1204-5 O

A. Luini, Exp., Arbedo.

A VENDRE

faute d'emploi, à prix très avantageux ou à échanger contre du bétail de boucherie, premier choix ou de la belle viande, éventuellement autre marchandise : **1 triporteur Condor,** 5 chevaux, 1929, parfait état ; force utile 300 kg. — S'adr. à **Albert Favre, Boucherie Centrale, Le Locle,** téléph. 31.204.

A louer

près de la gare, **2 belles chambres meublées,** à monsieur ou dame honnête. 41177 F

S'adres. : **Route Neuve, No 4, Fribourg.**

A LOUER

à Bulle, pour date à convenir, **un beau magasin avec grande vitrine** et dépendances.

Ecrire à **Publicitas, Bulle, sous P 3030 B.**

TOUJOURS

LA PLUS MODERNE

Comptabilité Ruf, S. A. Lausanne, 13, rue Pichard Tél2 7..077

A LOUER

pour tout de suite, un **LOGEMENT** ensoleillé, d'une chambre, eau, lumière. 76-149 F

Demander l'adresse sous No 192, au bureau d'annonces des **« Freiburger Nachrichten », Place du Tilleul, 155, Fribourg.**

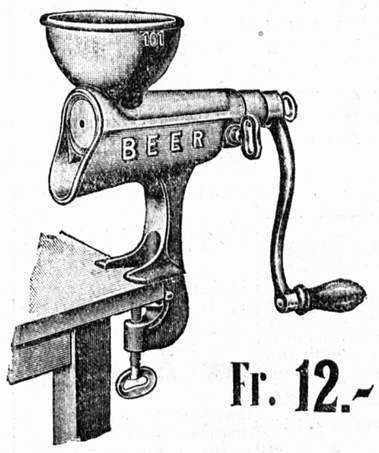

Fr. 12.-

AVEC LA NOUVELLE PRESSE

vous pressez crus : pommes, poires, sureau, etc. 47-29

E. WASSMER, S. A. — FRIBOURG

Capitole Théâtre Du 2 au 4 octobre inclus **GRAND GALA GROCK**

en personne avec son programme de **Music-Hall.**

Tous les soirs à 20 h. 30. Dimanche mat. à 15 h.

Tarif des places : **2 fr. 20 à 5 fr. 50.**

Faveurs généralement suspendues. 105-10

Location ouverte à la Caisse du Capitole.

Représentant

(seul), demandé pour la ville et le canton de Fribourg. Postulant connaissant la clientèle de la branche automobile, aura la préférence. 4387 B

Ecrire : **Schweizer & Schamm, Mattenhofstr. 25, BERN.**

ESSAYEZ LES PRODUITS **AïchA** ILS SE DISTINGUENT

Sa crème de beauté

Sa poudre de riz

Son eau de cologne

En Vente : Pharmacies — Drogueries — Parfumeries

Train spécial

à prix exceptionnellement réduits pour Schynige-Platte, Lauterbrunnen, Mürren, Wengernalp

Jungfraujoch

Dimanche, le 27 septembre 1931

Prix des billets aller et retour (3me cl.) au départ de **Fribourg**

		au lieu de
Schynige-Platte	Fr. 10.95	(21.75*)
Lauterbrunnen	» 8.95	(16.55*)
Mürren	» 11.95	(22.05*)
Wengernalp	» 14.95	(31.15*)
Jungfraujoch	» 26.95	(71.15*)

*) Taxes ordinaires.

Billets également en vente aux gares intermédiaires de la ligne Fribourg-Berne. Le nombre des billets est restreint.

Bon pour dîner au Berghaus Jungfraujoch, 4 fr.

Horaire : Départ de Fribourg, 5.40, ret. à 21.20.

Séjour au Jungfraujoch de 12.10 à 15.25.

Pour plus amples renseignements voir affiches dans les gares. 6421

Direction B. L. S.

Le 14 octobre

Commencement des nouveaux

COURS SEMESTRIELS ANNUELS ET BISANNUELS

comprenant toutes les

branches commerciales

(Comptabilité-Arithmétique-Correspondance Droit commercial-Sténo-Dactylographie, etc., ainsi que les 886-36

langues modernes

(allemand, anglais, français, etc.)

DIPLOME COMMERCIAL

Prospectus et programme détaillés par la

Direction de l'ÉCOLE LÉMANIA, Lausanne

CANAPÉS, DIVANS, FAUTEUILS, LITS turcs

Travail garanti, exécuté dans nos ateliers

— Prix modérés —

Fr. Bopp, tapissier, Fribourg, rue du Tir, 8, tél. 763. 2-20

8 *Feuilleton de la LIBERTÉ*

L'héritière et la montreuse de marionnettes

par **Edouard de KEYSER**

Que dire de ce déjeuner ? La chère est bonne, comme sur toutes les lignes françaises, mais la sauce exquise de la conversation fit pitoyablement défaut. Kate regrettait que le capitaine ne fût pas commandant, ce qui lui eût imposé le devoir de prendre ses repas avec les passagers. Servane répondait à peine. Les autres convives entraient dans cette classe neutre qui, sur la terre, est plus nombreuse que les bouddhistes, les réformistes et les détenteurs du permis de conduire.

III

Camarès mangeait avec un appétit tranquille. Ses yeux durs, en triangle, regardaient par le hublot d'en face. Au loin, il voyait encore la terre de France, cette Normandie grasse et paisible, qu'il quittait pour la plus douteuse des aventures. Regrettait-il son départ ?... Mais non ! Ses pupilles ne montraient qu'obstination et volonté farouche. Au surplus n'écrivait-il pas lui-même qu'on viendrait le tuer en France, s'il n'allait pas au-devant de ses ennemis ?...

Excédée de son mutisme, Servane fut la première à quitter la table, et, dédaignant le fumoir, à monter au pont supérieur. Devant elle, vers l'avant, une profonde coupure se creusait dans le paquebot. En bas, sur des tas de cordages, entre les chaînes, les cabestans et les caisses solidement amarrées, des émigrants se mêlaient aux hommes d'équipage.

Passé cette coupure, le château remontait en pointe, défiant la mer. Sur sa plage haute, des femmes étendaient de pauvres lessives. Des enfants miséreux couraient après elles, s'accrochaient à leurs jupes. Ils étaient vêtus de hardes raccourcies et portaient autant d'étoffe sur leurs petits dos râblés que s'ils allaient affronter le climat du Klondyke.

Une grande pitié envahit l'âme de Servane pour ces petits êtres qui voguaient vers tant de déceptions, de mirages mortels. De ceci à l'envie de leur porter des bonbons, il n'y avait que la largeur de la coupure du bateau.

A quoi bon expliquer que Servane ne partait jamais sans une provision de douceurs ? Christophe Colomb, qui ne connaissait pas les frigorifiques, s'embarquait-il sans biscuit ?...

Cinq minutes plus tard, la jeune fille, conduite par l'intendant du bord, se faufilait dans ces parties des paquebots que les voyageurs de première ne connaissent que par ouï dire et qui sont trop souvent une antichambre des Enfers. De l'espoir illuminait les yeux. Des poupons pleuraient. Une odeur de misère et de promiscuité serrait la gorge. Distribuer des bonbons aux petits émigrants valait une visite de la Conférence de Saint-Vincent de Paul.

Servane n'avait pas accoutumé de faire les choses à demi. Bien que la première partie de sa tâche lui eût, à plusieurs reprises, rétréci le cœur, elle ne songeait pas à remonter. Délivrée de la proue, elle traversa le paquebot, affronta une seconde coupure avant le château d'arrière, se faufila entre les apparaux et les sabords d'une cale ouverte, atteignit la Pologne, qui ne cédait en rien à la Roumanie sous le rapport des parfums.

Elle allait comme si la main de la Providence la guidait... Et cette main la menait effectivement. Autrement, eût-elle jamais connu celle qui devait se mêler si activement à sa vie ?... De telles cloisons étanches séparent les secondes des premières, sur les paquebots !

Mais abrégeons. Avant de commencer sa distribution, Servane fut surprise de voir des enfants sucer des caramels qui n'avaient aucune raison d'exister là avant sa visite. Elle soupçonna de la concurrence, mais n'en éprouva pas d'amertume.

Vingt pas plus loin, elle se trouva devant celle qui partageait son désir de bonne action. Elles se regardèrent et sourirent. Autour de chacune se pressaient des bébés, qui ne parlaient que le langage de Varsovie, mais qui comprenaient fort bien ce que donner veut dire.

L'autre bienfaitrice des petits émigrants avait des cheveux tabac d'Espagne, flous et légers, qui encadraient une figure rieuse, rêveuse aussi, rayonnante de bonté et d'esprit. Ses yeux, d'un bleu vif, plus fermes que ceux de Servane, se donnaient tout grands, pour mieux faire admirer leur lumière. Elle avait une tête de plus que Mlle Roquetinbaut et sa grâce paraissait moins exubérante.

Tout d'abord, elles ne dirent rien. Chacune d'elles devinait que l'autre deviendrait une amie. Elles ne parlèrent qu'après avoir terminé la distribution.

— Nous avions eu la même pensée, mademoiselle, dit Servane, avec un grand geste des deux bras, qui semblait préluder à un essor.

Conquise, l'autre jeune fille dit :

— Si vous avez du loisir, mademoiselle, voulez-vous que nous bavardions un peu ?...

— Jaboter ? s'écria Servane. Mais je ne demande que ça...

Elle avait tout de suite démêlé que ces yeux profonds devaient être de bon conseil. Et s'il était une chose dont Servane avait besoin en ce moment...

— Montons au pont supérieur, dit-elle.

La jeune fille sourit.

— Je ne vais pas au pont supérieur, mademoiselle. Je suis passagère de seconde classe.

Elle admirait, d'un peu haut, cette poupée remuante qui, on le sentait à chacun des mouvements, à chacun des regards, mourait d'envie de faire la roue tout le long d'une coursive, pour ne pas perdre ses facultés acrobatiques.

— Tant mieux ! cria Servane. Quand j'aurai envie qu'on me laisse la paix, je descendrai chez vous. Quand cette envie vous prendra, au contraire, vous monterez chez moi.

Le sourire de la jeune fille, en s'accentuant, creusa deux longues fossettes dans les joues veloutées.

— Je vous l'ai dit, mademoiselle. Monter chez vous, c'est imppossible.

— Au contraire ! Très faisable... Je suis copain avec le commandant. J'arrangerai ça.

Servane Roquetinbaut ne doutait pas de grand'chose.

— Et maintenant, présentons-nous, dit-elle.

Un banc était vide, à deux pas. Elles s'y assirent.

— Je m'appelle Servane... Servane Roquetinbaut... Je suis Lyonnaise.

— Roquetinbaut ?... Les lamés ? Les soies imprimées ?

— Décidément, c'est la gloire... Oui, mademoiselle, les soies imprimées.

— Et moi, répondit la jeune fille, Ariette Jaconnet... Montreuse de marionnettes...

Servane plissa le nez.

— Je ne comprends pas bien...

Ariette se mit à rire, et jamais rire n'avait été aussi gai, aussi frais.

— Assez compliqué, en effet. Quoique mes parents n'eussent pas de fortune, j'étais plutôt destinée à entrer dans une grande Ecole. J'avais passé mes bachots, qui ne me servaient à rien. Mon père est professeur, c'est-à-dire qu'il ne deviendra jamais riche. Il avait un frère beaucoup plus malin, qui possédait une collection de marionnettes et le talent de les faire évoluer : « Les Poupées vivantes ».

— Les « Poupées vivantes » ? Je les ai vues à l'Empire ! s'écria Servane dans un enthousiasme délirant. Les « Poupées vivantes » ? Du génie, mademoiselle ! Votre oncle avait du génie...

— Il est mort assez brusquement. Il avait amassé des rentes modestes, qui lui eussent tout de même permis une vieillesse tranquille, sur la Côte d'Azur.

— Bigre !

— Les poupées rapportent plus que l'agrégation... J'étais sa seule héritière ; mais, pour me mettre en possession du capital, il imposait une condition. Je devais continuer à exhiber ses marionnettes, plus perfectionnées que celles de « Piccoli »... les marionnettes qui avaient été son orgueil. De bachelière, je me suis faite artiste de music-hall. *(A suivre.)*

RETENEZ ! BIEN CETTE DATE

2, 3 & 4 octobre

Pour la première fois à Fribourg

GROCK

EN PERSONNE

sur la scène du **CAPITOLE** *Théâtre*

FRIBOURG

105-8

FRANCE

Pour exploiter à mi-fruit avec promesse de vente, très bon domaine herbager, 130 ha. seul tenant, trois fermes à 40 km. Limoges, on cherche famille nombreuse, sobre, honnête, travailleuse. Situation grand avenir, jouissance 1er novembre prochain.

Adresser offres et références 1er ordre sous chiffre *H. 9943 L. à Publicitas, Lausanne.*

CAPITOLE

Cinéma Sonore

Du lundi 21 au jeudi 24 sept. incl.

LA FOLLE AVENTURE

avec

Marie Bell, Jean Murat et Jin Gerald.

AU MÊME PROGRAMME

Documentaire sonore
de Fribourg, accompagné par
les chœurs du Révérend chanoine Bovet.

TARIF RÉDUIT.

Location tous les soirs de 5 à 7 h., tél. 1300.

Liquidation partielle

PROFITEZ

10 à 15% de rabais sur les vélos Monoto-Velimex

Fabrication suisse

15 à 40 % de rabais

sur les accessoires

Voir notre vitrine, s. v. pl.

—o—

Eichenberger Frères

Place de la gare, FRIBOURG

Je livre directement de la fabrique

couverts de table

argentés à 100 gr., modèles très élégants. Les parties facilement abimées sont renforcées par un nouveau procédé. — Egalement couverts en argent massif.

Vente directe au particulier

Paiement partiel mensuel sans acompte. Prix très avantageux et service discret. 50 années de garantie écrite sur tous les articles. Visite immédiate sans aucun engagement d'un représentant, avec riche collection ou catalogue gratuit sur demande.

H. Benninger, Sonnenquai 3, Zurich 1. 12916 Z

Dr Fietta

oculiste

ABSENT

reprendra ses consultations

le 2 octobre

ON DEMANDE

1 domestique de campagne. Entrée tout de suite. S'adresser à la **ferme de Bois Girard, près Cousset.** 14632

Ch. Broillet

médecin-chirurg.-dentiste

absent

EN SEPTEMBRE

LOCAUX

A LOUER

pouvant servir de magasins, laiterie ou primeurs, ou dépôt. Boulevard de Pérolles. 14006

S'adr. chez **M. Cimma, rue de l'Industrie, 2.**

On demande

pour la bénichon de la Gruyère, **un orchestre** de 4 bons musiciens, dont un sachant si possible jouer du piano. 14572

S'adresser avec prix à l'**Hôtel de l'Ange, à Albeuve.**

SÉCATEURS A VOLAILLE 47-28

depuis Fr. 5.—

E. WASSMER S. A. — FRIBOURG

Domaine

très bien situé, district de la Glâne, terre de bonne qualité, 64 poses, à louer.

S'adresser à **Publicitas, Fribourg,** sous chiffres **P 14549 F.**

A vendre bon marché

coffre-fort

peu employé.

Offres sous **O F 7128 Z,** à l'expéd. du journal.

A LOUER

au Bourg, **bel appartement,** remis à neuf, 4 ch., cuisine, toutes dépendances. Situation tranquille et ensoleillée, à 95 fr. par mois.

S'adresser à **Publicitas, Fribourg, sous chiffres P 14644 F.**

Montagnes et gîte à louer

L'ESTIVAGE, rière Charmey, comprenant : **Les Petits Fornys,** chalet, grange et pré de 20 poses. **Les Petits Fornys,** gîte - L'Haut du Mont - Le Jeu de Quilles - Le Gros Croset - Les Mortheys d'en-bas - Les Mortheys d'en-haut - Le Festuz devant, sont mis en location.

Estivage de première qualité, pour 40 à 45 vaches et 45 génisses. 2971 B

Prendre connaissance des conditions et faire offres à **J. et A. GLASSON, Fers, à BULLE.**

Couvre-pieds et édredons

Grand stock et fabrication sur commande

Recouvrage à neuf

Transformation des duvets en couvre-pieds
Nettoyage de plumes à la vapeur

Manufacture de couvre-pieds et édredons.

Fr. BOPP, rue du Tir, 8. Téléphone 7.63.

Dépôt de la fabr. de couvre-pieds S. A., FRIBOURG. 2-19

Question :

ÉCOLIERS, où trouvez-vous le plus grand choix en articles de classe ?

Réponse :

Toujours
AUX LIBRAIRIES SAINT - PAUL ! ! !

On demande

1 fille de cuisine

et

1 fille d'office

S'adresser : **Café de la Paix, Fribourg.** 14620

Secret de vieillesse !!...

Ecoutez-moi bien, mes enfants,
Si je suis venu à cent ans,
Matin et soir, j'ai bu du lait,
Et à midi..... deux « DIABLERETS ».

227 L

A LOUER

logement de 3 chambres, cuisine, cave, galetas et jardin. Entrée tout de suite ou à convenir.

S'adr. : **Broillet Henri, Buffet de la gare, Léchelles.** 41165 F

A LOUER ou à VENDRE aux environs du Mouret, un joli **DOMAINE,** à Montévraz, d'environ 13 poses en un seul mas, terrain de 1re qualité, bâtiments en bon état. Entrée en jouissance : février 1932. 41178 F

Pour visiter, s'adresser jusqu'au 1er octobre à **M. Dominique Guillet, à Montévraz,** et pr traiter à **M. Joseph Etienne, Cormanon.**

DOMAINE A LOUER

La soussignée met en location le **domaine de Kaisaz** d'avant, rière **Vuisternens-en-Ogoz,** de la contenance **d'environ 45 poses,** beau verger, avec bâtiments à l'état neuf, deux granges à pont et outillage moderne. Eau intarissable.

S'adresser, **jusqu'au 10 octobre 1931, à veuve Clémence MARCHON.** 14594

CÉLÈBRES

CONTRE LES MAUX DE REINS

Les Pilules Foster combattent l'acide urique et purifient le sang. Elles constituent une des meilleures méthodes de traiter rhumatisme, sciatique, goutte, gravelle, coliques néphrétiques, enflure des chevilles, urine trop chargée ou trouble.

PILULES FOSTER

pour les Reins et la Vessie

Dans toutes les pharmacies : **2** francs la boîte, **3** fr. **75** la double-boîte. Concessionnaire pour la Suisse : J. C. Brandenburg van der Gronden. 60, Route de Lyon, Genève.

On demande, pour le 10 septembre, une bonne

SOMMELIÈRE

S'adresser à **l'Hôtel de la Couronne, à Romont.**

On demande, dans un café, aux environs de la ville, une bonne

jeune fille

pour aider au café et au ménage.

S'adresser à **Publicitas, Fribourg, s. chiffres P 14605 F.**

A céder, près de la gare, à Genève,

Café-restaurant

de vieille renommée.

Ecrire sous chiffres **O 34177 X, Publicitas, Genève.**

A louer

deux beaux appartements de 5 et 6 pièces, confort moderne ; entrée tout de suite ou à convenir. Prix de location tr. avantageux.

S'adr. : **« LA SUISSE », place de la gare, 38, Fribourg.** 14573 F

Pour l'école

Choisissez, parmi notre grand choix en chaussures confortables,

	N° 27-29	N° 30-35	N° 36-39
Souliers bride, box noir	**Fr. 8.90**	**Fr. 9.80**	**Fr. 12.80**
» » » coul.	» 8.90	» 9.80	» 12.80
» » en vernis	» 8.90	» 9.80	» 12.80
Richelieu, box noir	» 8.90	» 9.80	» 12.80
» » couleur	» 9.80	» 11.80	» 12.80

KURTH, Fribourg r. de Lausanne, 51 / r. de Lausanne, 2

Tissus - Draperies - Nouveautés

Chaussures — Confections

C. CARAMELLO

ROMONT

vient de recevoir l'assortiment complet de tous les articles d'automne et hiver :

ULSTERS, RAGLANS, COMPLETS MODERNES pour messieurs, jeunes gens et enfants.

Couvertures en toutes dimensions — Laine à tricoter. — Bonneterie en tous genres.

Echange de laine de mouton au plus haut prix du jour. 14646 F

A LOUER

appartement de 5 à 6 pièces, avec dépendances, au 1er étage de la ferme du Botzet, à partir du 25 octobre prochain. 14571

Pour voir et traiter, s'adresser au bureau du soussigné.

G. Meyer, architecte.

Orchestre

ou cuivre **est demandé** pour la Bénichon.

Offres à **G. Grandjean, auberge, Enney.** 3019

ESCARGOTS

Les ESCARGOTS PRÉPARÉS ont commencé arrivage chaque jour.
Grand choix en GIBIER : LIÈVRES, CHEVREUIL, CIVET, etc.
VOLAILLE de BRESSE et du JURA.
POISSONS FRAIS de MER et du LAC.

Au FAISAN DORÉ 15, rue du Tir FRIBOURG

Téléphone 9.37 Expédition.

— ON PORTE A DOMICILE —

COMBUSTIBLES
A. MENOUD & SIEBER
FRIBOURG TÉLÉPHONE N° 7.66

INTERPOTS Tour Henri 4

HOUILLES, COKES, ANTHRACITES
BRIQUETTES & CHARBON DE BOIS
BOIS DE CHAUFFAGE COUPÉ & NON COUPÉ

BUREAU Rue du Temple N° 1

A VENDRE environ 200 quintaux de

pommes de terre

de première qualité. Industrie. Prix modéré.

S'adresser à **J. Vaucher, agriculteur, Bennewil, près Alterswil** (Ct. de Fribourg). 14639

AVIS

L'administration des **Etablissements de Marsens** recevrait encore des inscriptions pour compléter son personnel **(employés, vachers, charretiers, garde-génisses, etc.).**

S'inscrire tout de suite, av. remise des certificats, à l'**ADMINISTRATION.**

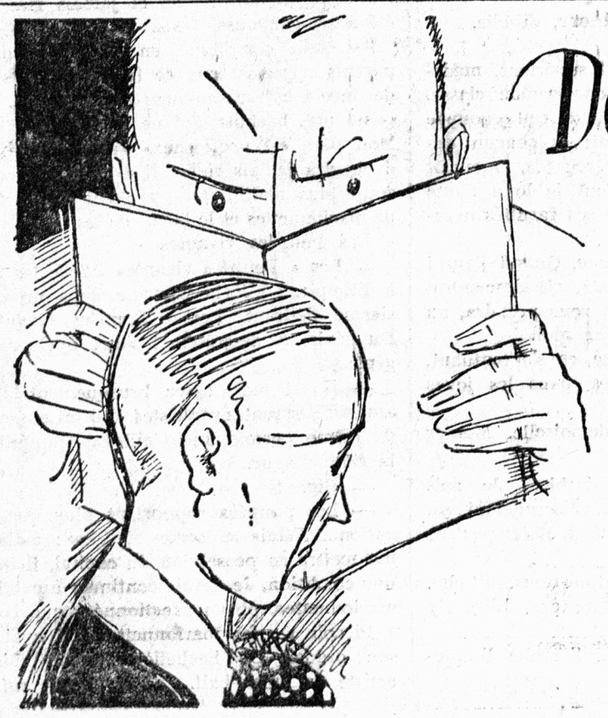

De mauvaises notes...

Il est compréhensible que le père soit mécontent.

Mais quand on examine la chose plus tard, à tête reposée, on doit se demander si c'est vraiment la paresse qui est en cause. Il est possible que ce soit le surmenage, ou un défaut organique quelconque.

Des physiologues et des psychologues éminents ont fait ces derniers temps une étude spéciale de l'enfant à sa période de croissance, et ont trouvé que ses défaillances ne dépendaient généralement pas de sa volonté, mais de causes beaucoup plus profondes. On a découvert certaines défectuosités psychiques et organiques qui sont bien plus souvent provoquées par une application erronée des facultés que par leur insuffisance.

Refléchissez-y et voyez si une cure de Biomalt ne vaudrait pas mieux que ces éternels reproches. Le Biomalt convient tout spécialement aux enfants pendant leur croissance, car il contient les éléments nutritifs et reconstituants appropriés, ainsi que les vitamines et glycérophosphates nécessaires aux nerfs et au cerveau en une forme facilement assimilable pour de jeunes organismes. Le Biomalt passe dans le sang quinze minutes après avoir été pris, sans entraver la digestion, chose très importante pour l'enfant.

C'est au médecin à déterminer s'il faut prendre le Biomalt au fer, en cas d'anémie, le Biomalt à la magnésie, contre la nervosité, ou le Biomalt avec de la chaux pour fortifier le système osseux. Vous trouverez le Biomalt partout; le Biomalt avec compléments spéciaux ne se trouve que dans les pharmacies.

Venez en aide à votre enfant: donnez-lui du Biomalt